



Sommaire

Sommaire	1
Préambule	3
Liste des indicateurs	4
Le territoire du SAGE de la Sambre	5
Objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau	6
Indicateurs transversaux	7
> <i>Qualité des masses d'eau superficielle</i>	7
> <i>Qualité des masses d'eau souterraines</i>	9
> <i>Evolution de l'occupation du sol</i>	10
Enjeu 1 : Reconquérir la qualité de l'eau	12
> <i>Assainissement collectif</i>	12
> <i>Assainissement non collectif</i>	14
> <i>Désherbage alternatif</i>	16
> <i>Agriculture / Bocage</i>	19
> <i>Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau</i>	22
Enjeu 2 : Préserver durablement les milieux aquatiques	25
> <i>Gestion des cours d'eau</i>	25
> <i>Ouvrages hydrauliques</i>	28
> <i>Espèces invasives</i>	31
> <i>Zones humides</i>	34
Enjeu 3 : Maîtriser les risques d'inondation et d'érosion	36
> <i>Inondations</i>	36
Enjeu 4 : Préserver la ressource en eau	39
> <i>Captages</i>	39
> <i>Qualité de l'eau du réseau public</i>	41
Indicateurs transversaux	44
> <i>Prise en compte du SAGE</i>	44
Bilan des actions	49
> <i>Enjeu 1 : Reconquérir la qualité de l'eau</i>	50
> <i>Enjeu 2 : Préserver durablement les milieux aquatiques</i>	50
> <i>Enjeu 3 : Maîtriser les risques d'inondation et d'érosion</i>	51
> <i>Enjeu 4 : Préserver la ressource en eau</i>	51
> <i>Enjeu 5 : Développer les connaissances, la sensibilisation et la concertation pour une gestion durable de la ressource</i>	51
Indicateurs non remplis	53





Préambule

La directive cadre sur l'eau (DCE) impose aux états membres de l'Union Européenne d'atteindre le bon état des masses d'eau superficielle et souterraine pour 2015, avec possibilité de dérogation pour 2021 et 2027 pour les masses d'eau fortement modifiées/polluées.

Les Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui en découlent, sont des outils privilégiés pour l'atteinte de ce bon état.

Adopté à l'unanimité par sa commission locale de l'eau le 29 juin 2012 et approuvé par arrêté inter préfectoral le 21 septembre 2012, la mise en œuvre du SAGE de la Sambre est coordonnée par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Afin de suivre et d'évaluer sa mise en œuvre, une série d'indicateurs pertinents a été choisie afin d'avoir, chaque année, une vision globale du territoire et de son évolution concernant la ressource en eau et les milieux aquatiques.

2013 est la première année de mise en œuvre du SAGE. Ce tableau de bord est donc une version test, qui permet d'identifier les indicateurs renseignables, d'écarter ceux qui ne le sont pas ou qui ne s'avèrent pas pertinents, et, le cas échéant, d'identifier d'autres thématiques qui ne seraient pas traitées.

Le tableau de bord est réalisé de la façon suivante : l'ensemble des thématiques abordées au sein de chaque enjeu du SAGE Sambre a été identifié et un, ou plusieurs indicateurs permettent de suivre et d'évaluer sa mise en œuvre. La dernière partie présente le rapport de l'action du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois au titre du SAGE.

La première partie du document, renseignée par des indicateurs transversaux, permet d'avoir une vision globale de la qualité de l'eau sur le bassin versant. La deuxième partie quant à elle, permet de s'intéresser à des thématiques plus précises, telles que l'assainissement, l'agriculture, ou les zones humides. Enfin, en dernier lieu, la liste des indicateurs qui ont été écartés est présentée au regard de la justification qui a motivé le choix de ne pas les retenir.

Liste des indicateurs

Thématique	Indicateurs
Indicateurs globaux	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des masses d'eau superficielle - Qualité des masses d'eau souterraine - Evolution de l'occupation du sol
Assainissement collectif	<ul style="list-style-type: none"> - Etat d'avancement des zonages d'assainissement - Part des stations d'épuration ayant mis en place un dispositif d'auto-surveillance
Assainissement non collectif	<ul style="list-style-type: none"> - Etat d'avancement de la mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Etat d'avancement des contrôles réalisés par les SPANC
Désherbage alternatif	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations réalisées - Nombre de collectivités engagées dans une démarche de désherbage alternatif
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie de terres agricoles engagées dans des Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAET) - Pourcentage de la Surface Agricole Utile (SAU) engagée dans une agriculture biologique
Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sur le territoire - Nombre de captages couverts par une ORQUE - Nombre de conversion en agriculture respectueuse de la ressource en eau
Gestion des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire de cours d'eau couvert par une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) ou par un plan de gestion - Linéaire de cours d'eau concerné par une opération de restauration
Ouvrages hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ouvrages restaurés par année - Nombre d'ouvrages compatibles avec l'objectif de continuité écologique
Espèces invasives	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stations localisées - Rats musqués piégés - Nombre de chantiers réalisés
Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de zones humides inventoriées - Nombre de mares restaurées
Inondations	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de PPRI approuvés / programmés - Arrêtés de catastrophes naturelles
Captages	<ul style="list-style-type: none"> - Etat d'avancement des périmètres de protection de captage - Captages bénéficiant d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) - Suivi piézométrique des nappes
Qualité de l'eau du réseau en public	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des eaux distribuées
Prise en compte du SAGE Sambre	<ul style="list-style-type: none"> - Projets accompagnés par le SAGE - Communes accompagnées dans leur procédure d'élaboration ou de révision du document d'urbanisme - Nombre d'avis donnés par la Commission Locale de l'Eau (CLE)
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte des objectifs fixés par la CLE pour l'année en cours - Bilan par enjeu du SAGE



Le territoire du SAGE de la Sambre

Le bassin versant de la Sambre se situe dans l'Avesnois, au Sud Est du département du Nord (59)

Le SAGE de la Sambre c'est :

Linéaire des principaux cours d'eau :

- Sambre: 128 km
- Helpe Majeure: 67 km
- Helpe Majeure: 51 km
- Solre: 23 km

Superficie: 1 254 km²

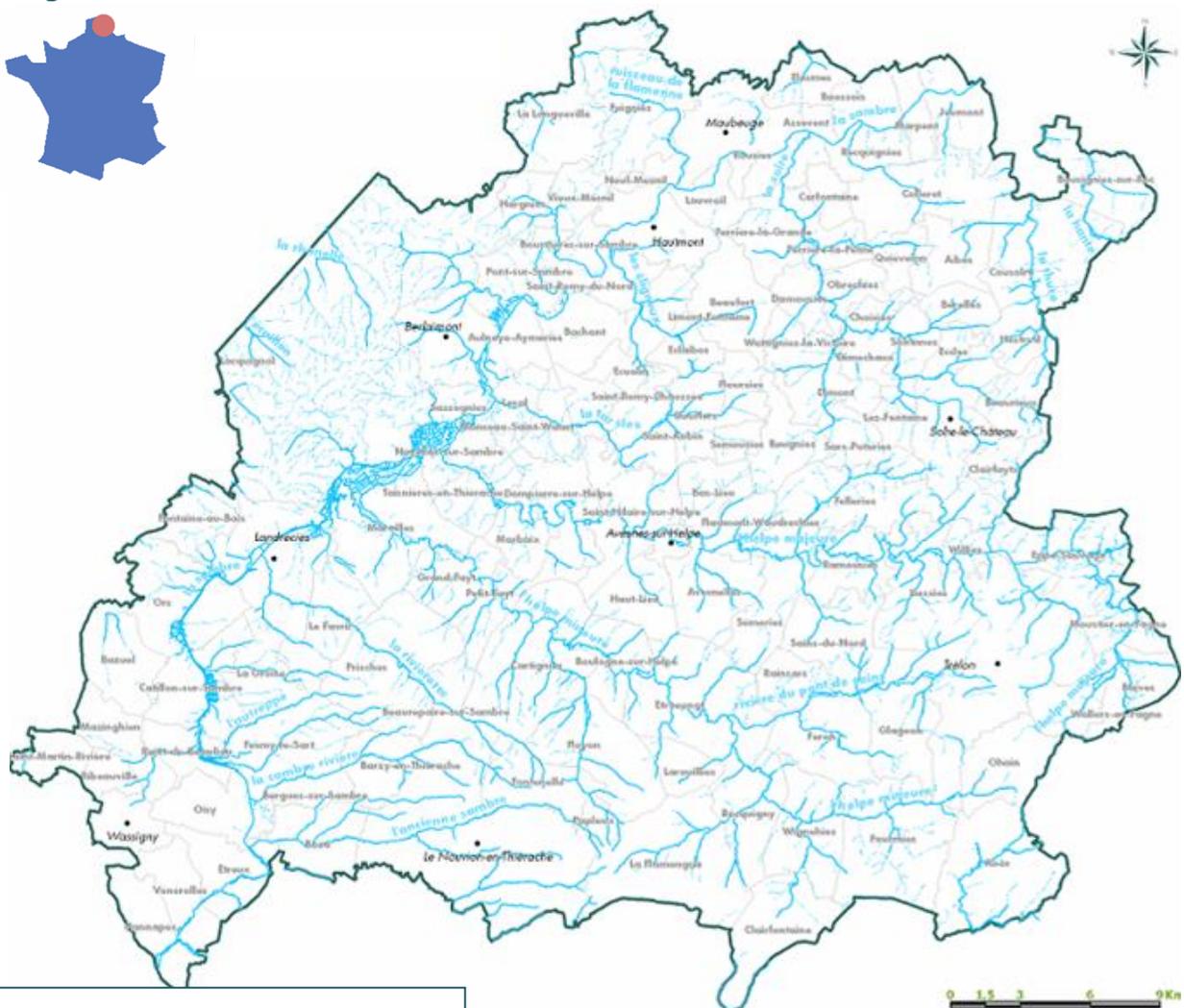
Nombre de communes : 122

Population : 205 000 habitants environ

Structure de mise en œuvre : Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Départements concernés : Nord et Aisne

Agences de l'Eau : Artois-Picardie et Seine-Normandie



Sources :

Bassin versant de la Sambre © AEAP, 2003
Limites communales – BD Topo © IGN, 2002



Objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau

La Directive Cadre sur l'Eau fixe des objectifs de bon état des masses d'eau pour chaque masse d'eau superficielle et souterraine.

Le SAGE de la Sambre est constitué de 11 masses d'eau superficielles et 2 masses d'eau souterraine dont les objectifs d'atteinte du bon état sont les suivants :

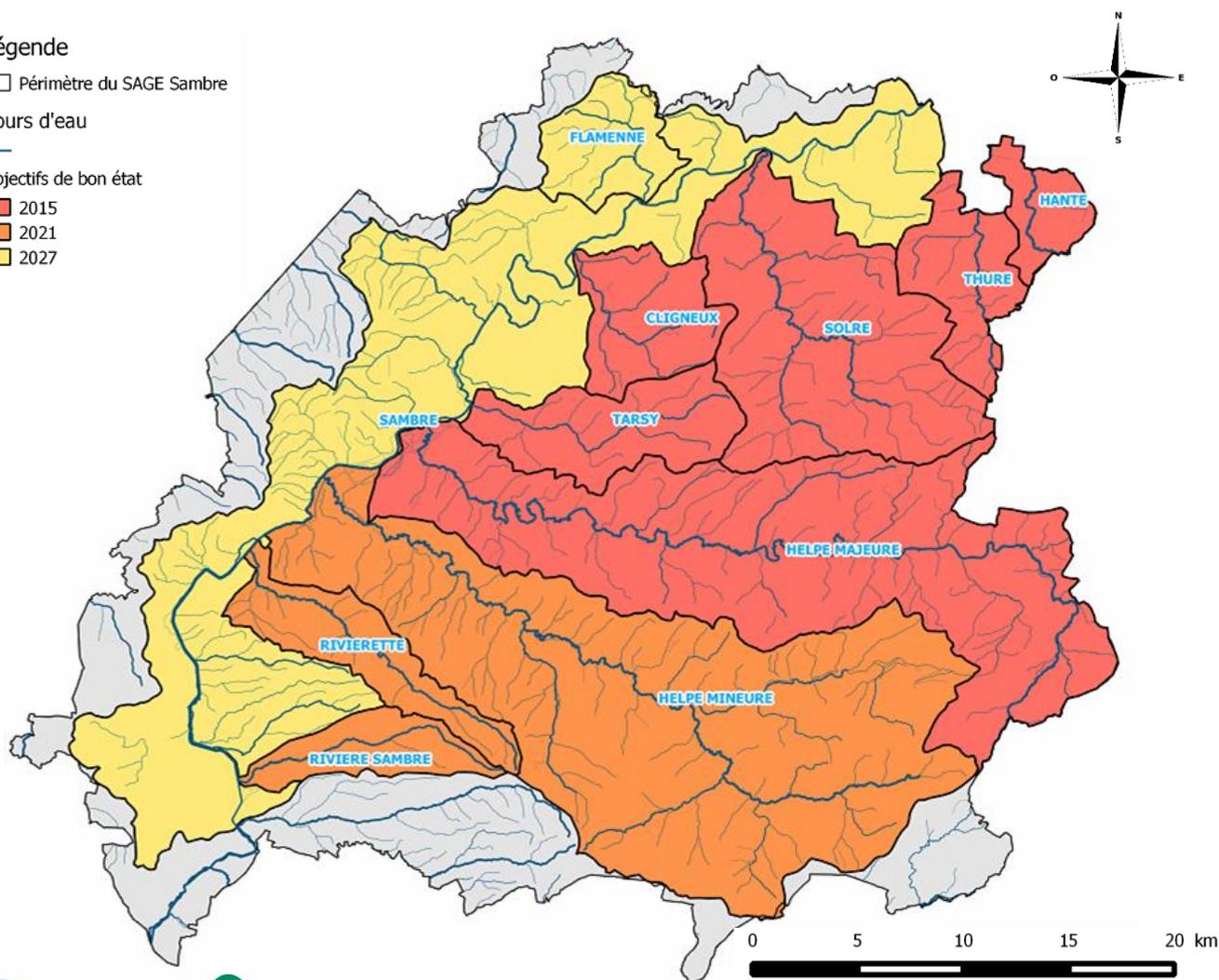
Légende

□ Périmètre du SAGE Sambre

— Cours d'eau

Objectifs de bon état

- 2015
- 2021
- 2027



Masse d'eau	Bon état/potentiel écologique	Bon état chimique
Cligneux	2015	2027
Flammenne	2027	2027
Helpe Majeure	2015	2027
Helpe Mineure	2021	2015
Rivière Sambre	2021	2027
Rivièrelette	2021	2027
Sambre	2027	2027
Solre	2015	2027
Tarsy	2015	2027
Thure	2015	2027
Hante	2015	2027

Sources :

Masses d'eau et objectifs DCE © Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP), 2009
 Bassin versant de la Sambre © AEAP, 2003
 Limites communales - BD Topo © IGN, 2002

Indicateurs transversaux

> Qualité des masses d'eau superficielle

Définition de l'indicateur

La qualité des eaux superficielles est estimée via le Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux (SEQ Eaux) piloté par l'Agence de l'Eau. Plusieurs états sont ainsi mesurés :

- **L'état physico-chimique** : basé sur des paramètres tels que le bilan d'oxygène, la température, les concentrations en nutriments, et l'acidification.
- **L'état biologique** : basé sur la qualité des populations de diatomées (micro algues), d'invertébrés et de poissons
- **L'état écologique** : qui est la synthèse des états physico-chimique et biologique
- **L'état chimique** : basé sur les concentrations de 41 substances chimiques considérées comme dangereuses par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

N°	Libellé	Couleur
0	Incertain	Gris
1	Très bon	Bleu
2	Bon	Vert
3	Moyen	Jaune
4	Médiocre	Orange
5	Mauvais	Rouge

Lien vers le SAGE

La plupart des dispositions du SAGE de la Sambre visent à améliorer la qualité des eaux. L'ensemble du document est donc en lien avec cet indicateur.

ETATS DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES

	Numéro masse d'eau	Masse d'eau	2010				2011			
			Etat physico-chimique	Etat biologique	Etat écologique	Etat chimique	Etat physico-chimique	Etat biologique	Etat écologique	Etat chimique
Masses d'eau reprises au sein du SAGE Sambre	B2R15	Cligneux	3	4	4	5	3	4	4	5
	B2R21	Flammenne	4	0	4	5	5	0	5	5
	B2R24	Helpe Majeure	2	3	3	5	2	2	2	5
	B2R25	Helpe Mineure	3	2	3	5	3	3	3	5
	B2R42	Rivière Sambre	5	3	5	5	4	4	4	5
	B2R44	Rivièrelette	3	3	3	5	3	3	3	5
	B2R46	Sambre	3	3	3	5	3	3	3	5
	B2R54	Solre	2	3	3	5	3	3	3	5
	B2R59	Tarsy	2	3	3	5	2	3	3	5
	B2R39	Thure	3	3	3	5	3	3	3	5
	B2R60	Hante	2	2	2	5	2	2	2	5

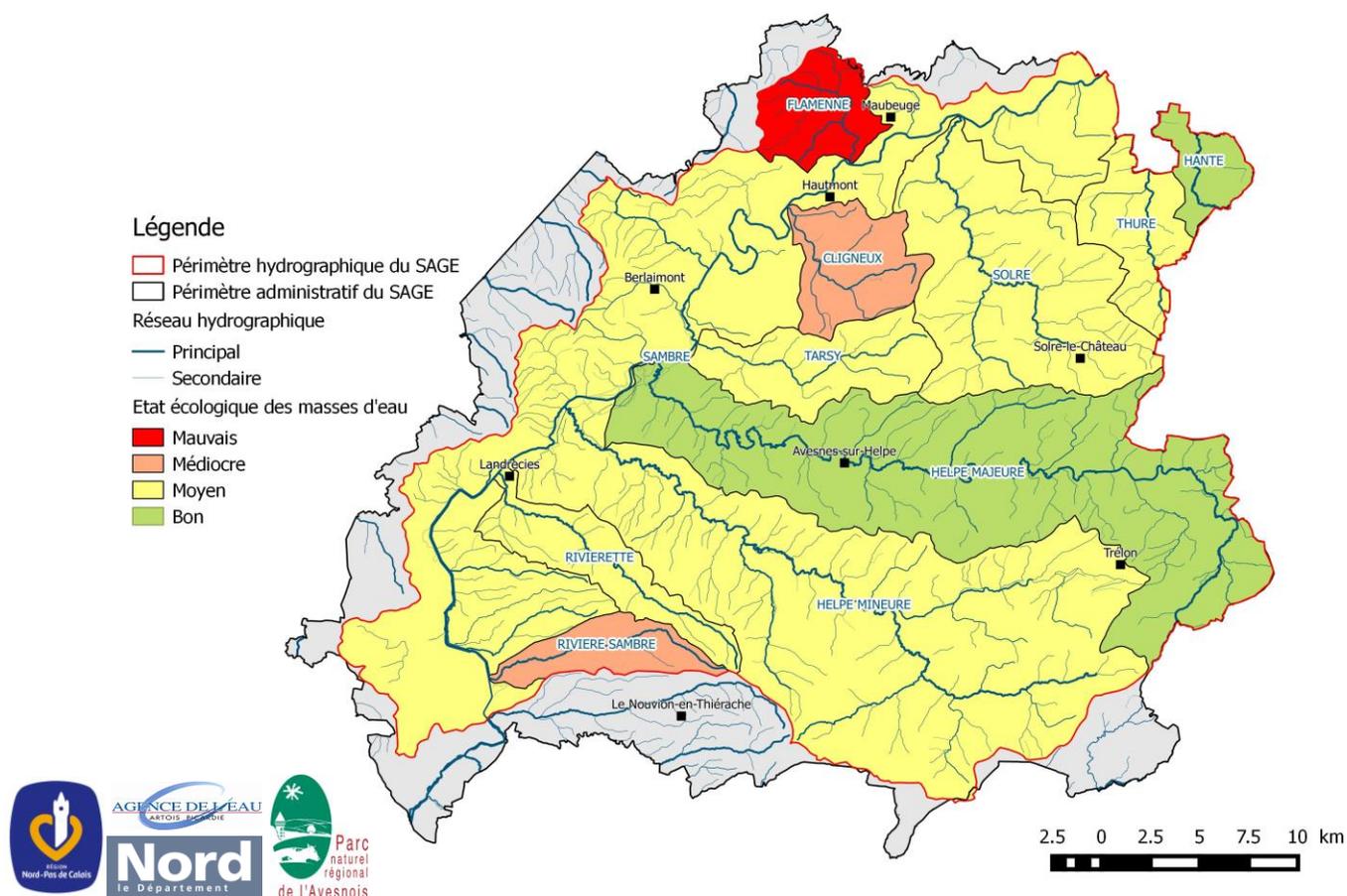
Analyse

La qualité des masses d'eau superficielle est principalement marquée par :

- un état chimique mauvais sur les 11 masses d'eau et qui ne s'améliore pas. Ce mauvais état est principalement dû aux HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques).
- des états physico-chimiques et biologiques globalement moyens qui stagnent. Seules l'Helpe Majeure et la Sambre Rivière ont vu une amélioration de leur qualité physico-chimique et écologique.
- Un état biologique moyen, causé par les dégradations des états physico-chimique et biologiques.

D'une manière générale, seule l'Helpe majeure et la Hante semblent pouvoir répondre aux objectifs de bon état écologique de 2015.

ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES en 2011



Sources :

Masses d'eau et objectifs DCE © Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP), 2011

Indicateurs transversaux

> Qualité des masses d'eau souterraines

Définition de l'indicateur

La qualité des eaux souterraines est estimée par l'Agence de l'Eau à partir de deux éléments

L'état chimique : basé sur l'analyse de la concentration de différents paramètres (nitrates, produits phytosanitaires etc.)

L'état quantitatif : basé sur les niveaux de la nappe par rapport à son niveau historique

Pour que la masse d'eau soit définie en bon état, il faut que l'état chimique et l'état quantitatif soient bons.

Analyse

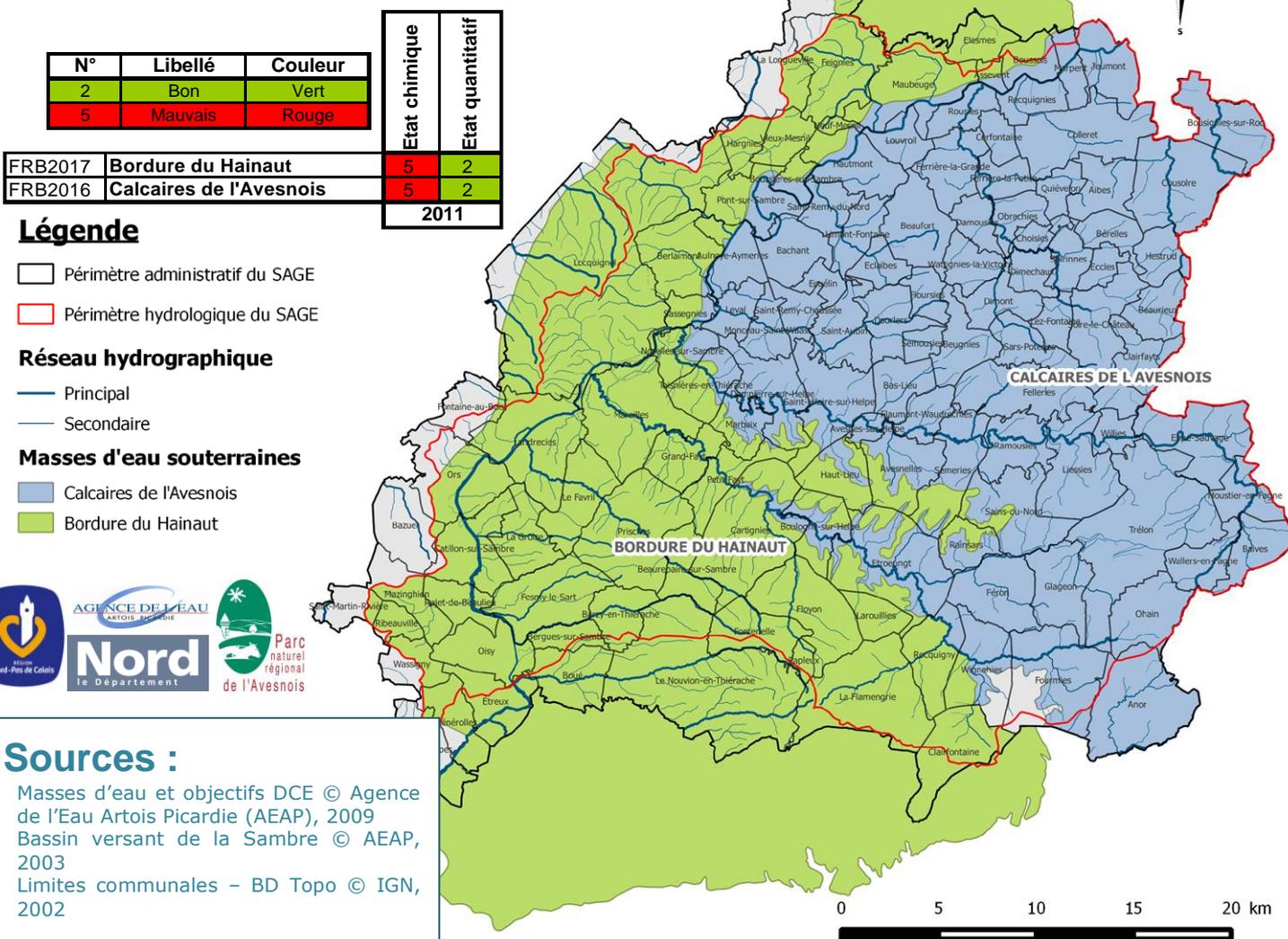
Le SAGE de la Sambre est concerné par deux masses d'eau souterraines :

- les "Calcaires de l'Avesnois" (FRB 2016)
- la "Bordure du Hainaut" (FRB 2017)

Ces deux masses d'eau sont en mauvais état au sens de la DCE. En effet, leur état quantitatif est bon mais c'est leur état chimique qui les décline.

Lien vers le SAGE

La plupart des dispositions du SAGE de la Sambre visent à améliorer la qualité de la ressource en eau. L'ensemble du document est donc en lien avec cet indicateur



Sources :

Masses d'eau et objectifs DCE © Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP), 2009
 Bassin versant de la Sambre © AEAP, 2003
 Limites communales - BD Topo © IGN, 2002

Indicateurs transversaux

> Evolution de l'occupation du sol

Définition de l'indicateur

L'occupation du sol est un facteur déterminant pour la qualité des masses d'eau superficielle et souterraine. 62% de la surface du bassin versant est mis en valeur par les activités agricoles (prairies et champs), D'autre part, l'urbanisation du territoire est concentrée principalement sur le val de Sambre, ce qui implique des pressions différentes pour les masses d'eau de ces secteurs.

L'augmentation de l'urbanisation et le changement des pratiques agricoles (labour de prairie ou à l'inverse, conversion de champs cultivés en prairie, arrachage ou plantation de haie, abreuvement du bétail dans le cours d'eau ou via un système contrôlé etc.) ont des impacts positifs ou négatifs sur les masses d'eau superficielle et souterraine. Ainsi, l'étude de l'évolution de l'occupation du sol est un indicateur intéressant afin de comprendre les pressions qui pèsent sur les masses d'eau.

Lien vers le SAGE

Objectifs du SAGE :

- Maintenir/Restaurer les prairies et les entités naturelles de lutte contre l'érosion (haies, bandes enherbées...)

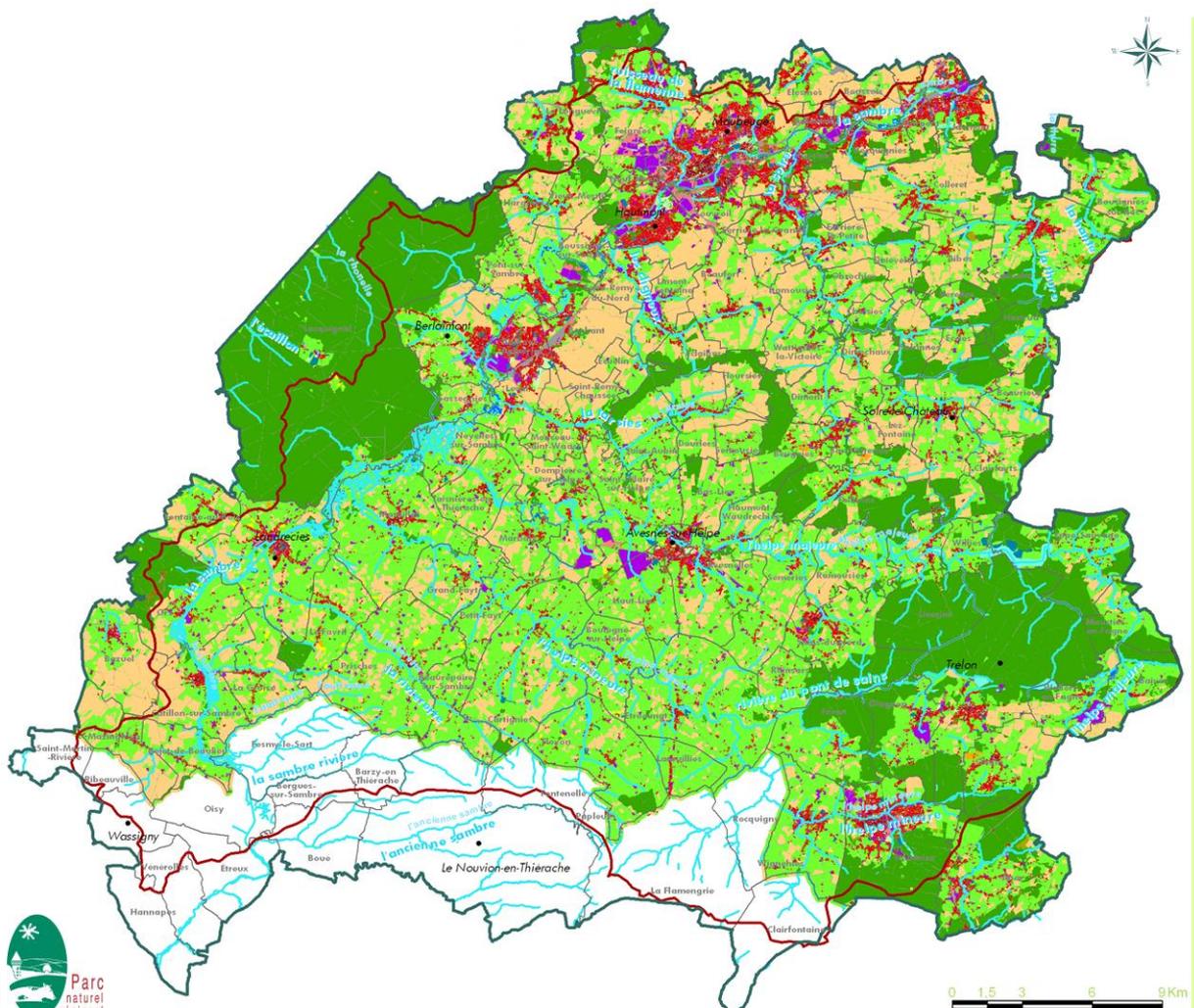
Occupation du sol simplifiée (2009)

Occupation du sol en 2009

- Cultures annuelles
- Vergers intensifs
- Vergers traditionnels
- Autres espaces agricoles
- Boisement
- Prairies
- Cours d'eau et voie d'eau
- Plans d'eau
- Marais
- Espaces associés aux plans d'eau
- Espaces verts
- Equipements sportifs et de loisirs
- Emprises d'activités économiques
- Réseaux et infrastructures de transport
- Equipements urbains
- Espaces urbains en mutation
- Urbain dense (dont centre bourg)
- Autres zones d'habitat
- Réseau hydrographique
- Cours d'eau permanent
- Bassin versant de la Sambre
- Repères administratifs
- Chefs-lieux (arrondissement/canton)
- Limites communales
- Périmètre du Sage de la Sambre

Sources :
Occupation du sol - photo-interprétation 2009
© Pnra, 2012
Bassin versant © AEAP, 2008
Limite administrative du SAGE © Pnra, 2006
pour le SAGE de la Sambre
Limites communales, réseau hydrographique
chefs-lieux - BD Topo © IGN, Paris, 2002

Réalisation : ENR/Pnra, Octobre 2013
Copie & reproduction interdites



Analyse

L'évolution de l'occupation du sol entre 2003 et 2009 (dernières données disponibles) montre des tendances à l'augmentation pour les espaces agricoles de types bandes enherbées, friches, maraîchages pépinière et horticulture. Les vergers traditionnels ont montré une baisse significative de 30%.

Les prairies quant à elles ont reculé de près de 4% tandis que les cultures annuelles ont augmenté d'un peu plus de 5,5%.

Quant à l'urbain qualifié de dense, il reste stable sur cette période.

Typologie simplifiée	Typologie	Evolution entre 2003 et 2009 en pourcentage
Autres espaces agricoles	Bandes enherbées	41,72%
	Espaces agricoles en friche	
	Maraîchage et serres	
	Pépinières, horticulture	
Cultures annuelles	Cultures annuelles	5,58%
Vergers intensifs	Vergers intensifs	-5,51%
Vergers traditionnels	Vergers traditionnels	-30,63%
Prairies	Prairies permanentes	-3,89%
	Prairies temporaires	
Cours d'eau et voie d'eau	Cours d'eau et voie d'eau	0,65%
Espaces associés aux plans d'eau	Espaces associés aux plans d'eau	2,71%
Marais	Marais	0,06%
Plans d'eau	Plans d'eau	0,98%
Boisement	Boisement	0,20%
Emprise d'activité économique	Emprise d'activité économique	11,70%
Equipements sportifs et de loisirs	Equipements sportifs et de loisirs	8,67%
Espaces urbains en mutation	Espaces urbains en mutation	-8,30%
Espaces verts	Espaces verts	1,43%
Grands équipements urbains	Grands équipements urbains	5,16%
Réseaux & infrastructures de transport	Réseaux & infrastructures de transport	1,21%
Urbain dense	Urbain dense	0,08%
zones à prédominance d'habitat	zones à prédominance d'habitat	4,79%

Sources :

Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, 2009



Enjeu 1 : Reconquérir la qualité de l'eau

> Assainissement collectif

Contexte

Les services et les prestations liés à la compétence « assainissement » sont, pour la majorité du bassin versant, gérés directement par des structures intercommunales (sauf pour les communes de Fourmies et Wignehies qui ont délégué cette compétence à Eau et Force.

En 2011, les zonages d'assainissement communaux (dissociation des zones d'assainissement collectif et non collectif) étaient pour la plupart réalisés (60 %) ou en cours de réalisation (35 %).

Néanmoins, les efforts en terme d'assainissement doivent être poursuivis afin de finaliser les zonages d'assainissement, d'achever la desserte en réseaux des eaux usées, de créer les unités de traitement

Lien vers le SAGE

Objectifs du SAGE :

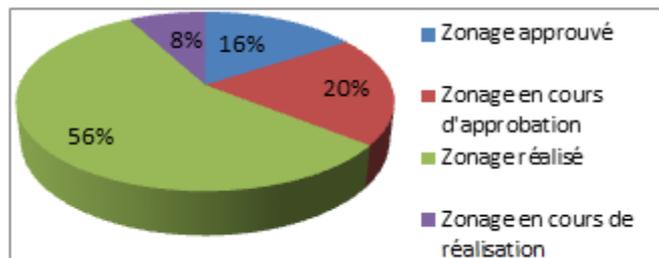
- Améliorer le taux de raccordement – Assainissement non collectif
- Fiabiliser les systèmes d'assainissement collectif et non collectif

Indicateurs

- Etat d'avancement des zonages d'assainissement
- Part des stations d'épuration ayant mis en place un dispositif d'auto-surveillance

Etat d'avancement des zonages d'assainissement

L'état d'avancement des zonages d'assainissement sur le territoire continue de progresser. En 2011, seules 8 communes du SAGE (soit 8%) n'avaient pas de zonage défini. La plupart des communes disposaient déjà en 2011 d'un zonage approuvé ou en cours d'approbation.



Part des stations d'épuration ayant mis en place un dispositif d'auto-surveillance

En 2010, 46 stations d'épuration (STEP) avaient mis en place un dispositif d'auto-surveillance, ce qui représente 90 % des STEP du territoire. Les données obtenues ne comprenaient pas d'information pour les stations d'Écuclin, d'Aulnoye-Aymeries, de Wassigny, Le Nouvion-en-Thiérache et de La Flamengrie.

L'assainissement collectif sur le territoire du SAGE Sambre

Légende

 Périmètre administratif du SAGE

 Périmètre hydrologique du SAGE

Etat d'avancement des zonages d'assainissement

 Zonage approuvé

 Zonage en cours d'approbation

 Zonage en cours de réalisation

Stations d'épuration

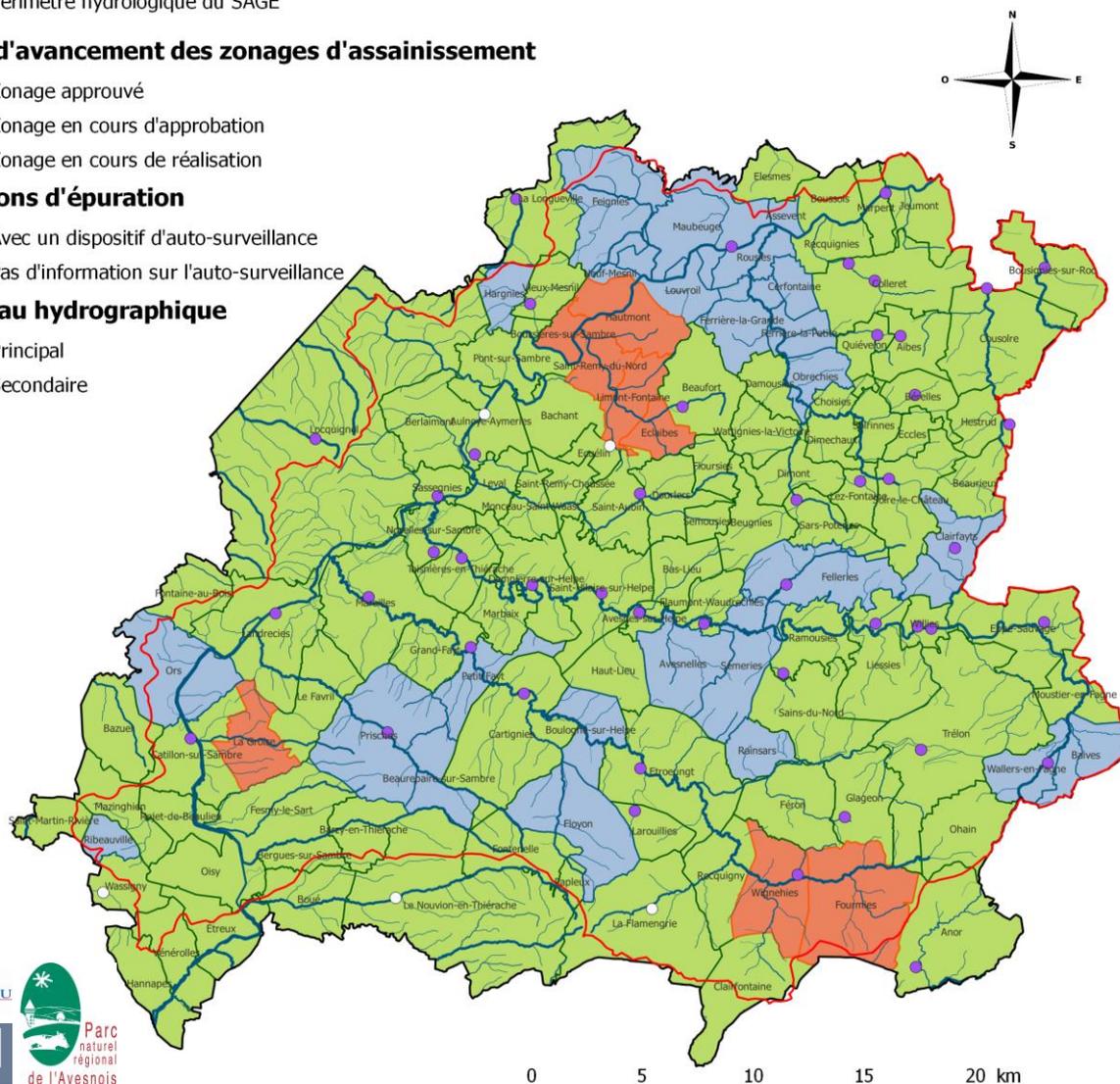
 Avec un dispositif d'auto-surveillance

 Pas d'information sur l'auto-surveillance

Réseau hydrographique

 Principal

 Secondaire



Analyse globale

L'assainissement collectif s'améliore d'années en années sur le bassin versant, à travers l'avancement de la définition des zonages et l'amélioration du taux de raccordement. Quasiment toutes les stations d'épuration du territoire ont mis en place des dispositifs d'auto-surveillance, ce qui limite les sources de pollution ponctuelle.

Sources :

Bassin versant de la Sambre © AEAP, 2003
 Limites communales – BD Topo © IGN, 2002
 Zonages d'assainissement © Noréade, AMVS, Eau et Force, CCTC, CCTA, 2009
 Station d'épuration urbaines © AEAP, 2009 et Noréade, 2013
 Auto surveillance des STEP © DREAL et Noréade, 2013

Programmation

Les efforts à mener l'année prochaine pourraient se porter sur l'assainissement non collectif qui représente des sources de pollution plus fréquentes que l'assainissement collectif.



Enjeu 1 : Reconquérir la qualité de l'eau

> Assainissement non collectif

Contexte

L'assainissement non collectif représente une part importante des types d'assainissement sur le territoire puisqu'il intéresse les habitats dispersés. Il présente des dysfonctionnements importants puisque 90% des installations sont non conformes et plus de la moitié des habitations ne dispose pas de système de traitement (source : Etat des lieux du SAGE, 2009).

Les Services public d'assainissement non collectif (SPANC) ont en charge le contrôle de tous les systèmes d'assainissement effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Lien vers le SAGE

Objectifs du SAGE :

- Fiabiliser les systèmes d'assainissement non collectif
- Fiabiliser les systèmes d'assainissement collectif et non collectif

Indicateurs

- Etat d'avancement de la mise en place des Services Publics Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Nombre d'installations contrôlées par les SPANC

Etat d'avancement de la mise en place des Services Publics Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le territoire du SAGE de la Sambre est intégralement couvert par 5 SPANC mis en place et en activité. Cependant, l'avancée des contrôles varie en fonction des territoires.

Etat d'avancement des contrôles par les SPANC

La responsabilité des contrôles des installations en ANC revient au SPANC. Il vérifie la présence et le fonctionnement des différentes parties constitutives de l'installation, relève les dysfonctionnements et préconise une réhabilitation lorsque cela est nécessaire. Le cas échéant, en fonction de l'impact avéré sur la santé et/ou l'environnement, des priorités sont données quant à l'urgence de la réhabilitation.

SPANC	Avancement des contrôles
Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Diagnostics réalisés en partie
Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale	Tous les contrôles ont été réalisés
Communauté de Communes de la Thiérache du centre	Tous les contrôles ont été réalisés
Eau et Force	Tous les contrôles ont été réalisés
Noréade	Contrôles réalisés sur environ 2/3 des installations

Localisation des SPANC sur le territoire du SAGE

Légende

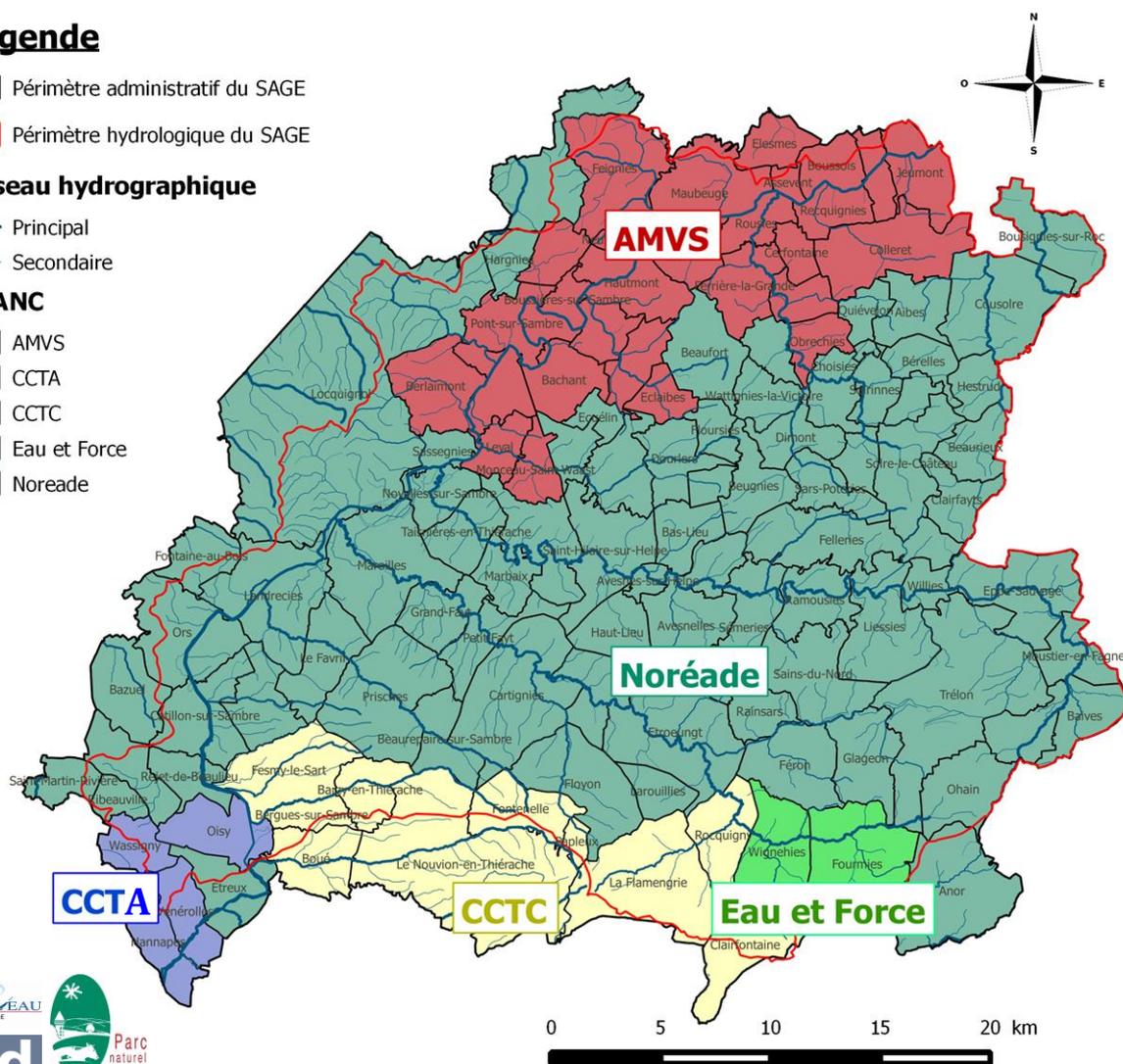
-  Périmètre administratif du SAGE
-  Périmètre hydrologique du SAGE

Réseau hydrographique

-  Principal
-  Secondaire

SPANC

-  AMVS
-  CCTA
-  CCTC
-  Eau et Force
-  Noreade



Analyse globale

L'assainissement non collectif s'améliore d'années en années sur le bassin versant. En effet, aujourd'hui seules 10 communes sont encore intégralement zonées en assainissement non collectif. De plus, la totalité du territoire est couvert par des SPANC qui ont pour la plupart réalisé les contrôles des installations.

Programmation

Les arrêtés des 7 mars et 27 avril 2012 ont modifié la réglementation relative aux modalités d'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC). Plus précisément, l'arrêté du 27 avril 2012 introduit, entre autres, la notion de zones à enjeu environnemental qui sont des zones au sein desquelles une contamination des masses d'eau par l'ANC est démontrée.

La définition de ces zonages à enjeu environnemental est actuellement réalisée par le SAGE Sambre en partenariat avec les SPANC.

Sources :

Bassin versant de la Sambre © AEAP, 2003
 Limites communales – BD Topo © IGN, 2002
 Territoire des SPANC © Noréade, AMVS, Eau et Force, CCTC, CCTA, 2013

Enjeu 1 : Reconquérir la qualité de l'eau

> Désherbage alternatif

Contexte

Les nitrates et les produits phytosanitaires sont des éléments particulièrement déclassants en ce qui concerne la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Ces molécules sont effectivement très puissantes et elles se dégradent très lentement: leur impact sur l'environnement en général et l'eau en particulier est donc important.

De plus, de nombreux acteurs sont également amenés à traiter chimiquement des secteurs où le lessivage est important (routes, ponts...). Parfois ces produits se retrouvent donc directement dans les cours d'eau.

L'apparition de techniques alternatives au désherbage chimique permet aujourd'hui de développer de nouvelles démarches de lutte contre les « mauvaises herbes ». Ces techniques sont déjà utilisées par certaines communes et agriculteurs et le sont couramment en agriculture biologique.

Le SAGE Sambre vise à encourager la mise en place de ces techniques alternatives via la sensibilisation, la mise en œuvre de formations et l'accompagnement des collectivités.

Lien vers le SAGE

Objectifs du SAGE :

- Développer les pratiques de désherbage alternatif

Indicateurs

- Nombre de formations réalisées
- Nombre de collectivités engagées dans une démarche de désherbage alternatif

Nombre de formations réalisées

Plusieurs événements de sensibilisation au désherbage alternatif ont eu lieu en 2012 et 2013. Le SMPNRA a organisé un forum, à destination des élus et des agents communaux, sur la gestion différenciée (démonstration de matériels et de techniques de désherbage alternatif). Il a eu lieu à Beugnies et a vu la participation d'environ 30 communes.

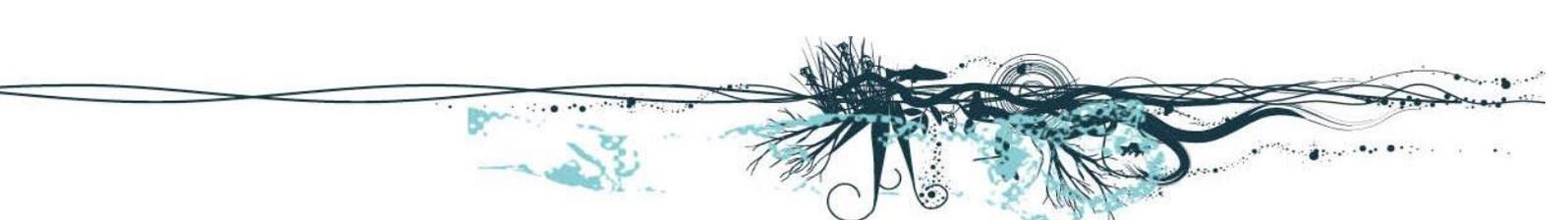


Source : SMPNRA



Source : SMPNRA

Dans le cadre des Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE), 2 journées de sensibilisation au désherbage alternatif ont également été réalisées en 2013 par Noréade et l'AMVS. Elles concernaient les ORQUE Sud Avesnois et Nord Avesnois et ont eu lieu en octobre à Sémousies et Maubeuge. Ces journées ont permis de présenter la charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et les aides financières disponibles pour les communes souhaitant s'engager dans cette démarche.



Nombre de collectivités engagées dans une démarche de désherbage alternatif

Les communes présentes sur le territoire d'une ORQUE peuvent s'engager dans une démarche de désherbage alternatif à travers la signature de la charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Un diagnostic des pratiques communales ainsi qu'un plan de gestion est alors réalisé par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON). Cette charte possède 5 niveaux différents. Elle repose sur une démarche volontariste et progressive, visant à faire évoluer les pratiques d'entretien des espaces publics. Elle décrit les actions dans lesquelles s'engage la collectivité pour maîtriser les risques de pollutions ponctuelles et diffuses de la ressource en eau, liées aux pratiques de désherbage.

Niveau d'engagements :	Engagements à respecter :
Niveau 1	Réalisation d'un diagnostic des pratiques phytosanitaires et d'un plan de désherbage
Niveau 2	Niveau 1 + formation sur les produits phytosanitaires + enregistrement des traitements chimiques réalisés + suivi des stocks
Niveau 3	Niveau 2 + Utilisation durable d'une ou plusieurs techniques alternatives (non chimiques) sur au moins 50 % des zones à risque élevé identifiées par le plan de désherbage + Tenue d'un registre de suivi des pratiques alternatives réalisées + Actions de sensibilisation pour les habitants
Niveau 4	Niveau 3 + Engagement d'une démarche spécifique et innovante en matière d'aménagement (implantation d'espèces adaptées et diversification des espèces locales, revégétalisation des espaces, actions en faveur de la biodiversité, aménagement en surface non imperméabilisée...) pour réduire le risque de pollution de la ressource en eau, sur au moins une zone de la commune ou de l'intercommunalité + Arrêt total du désherbage chimique sur les surfaces à risque élevé + Utilisation durable d'une ou plusieurs techniques alternatives (non chimiques) sur au moins 50 % du territoire identifié par le plan de désherbage.
Niveau 5	Niveau 4 + Arrêt total du désherbage chimique sur l'espace entretenu par la collectivité

Depuis 2009, 26 communes du SAGE se sont ainsi engagées dans cette démarche (voir carte page suivante) :

- 22 communes ont signées une la charte au niveau 3
- 2 communes une charte au niveau 4 (Wignehies et Wattignies-la-Victoire)
- 2 communes ont signées une charte au niveau 5 (Floursies et la Groise)

Communes engagées dans une démarche de désherbage alternatif

Légende

 Périmètre administratif du SAGE

 Périmètre hydrologique du SAGE

Communes signataires de la charte d'entretien des espaces publics

 Niveau 3

 Niveau 4

 Niveau 5

Réseau hydrographique

 Principal

 Secondaire



Analyse globale

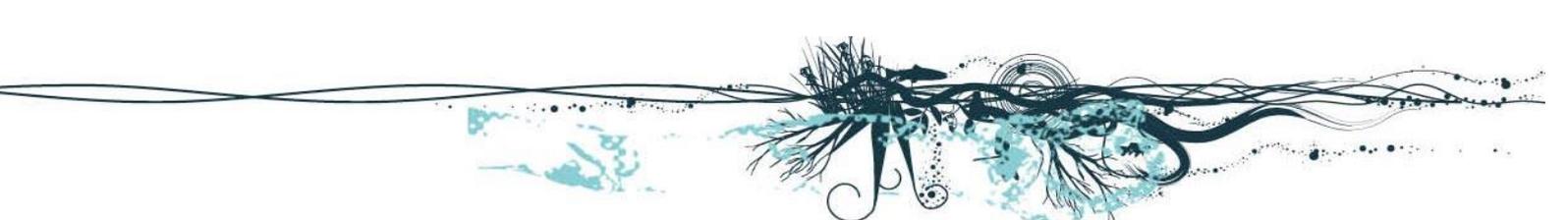
Les journées de sensibilisation ainsi que la mise en œuvre des ORQUE Saint-Aubin Sars-Poteries et Sud Avesnois a permis à 26 communes de s'engager dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires depuis 2009.

Sources :

Bassin versant de la Sambre © AEAP, 2003
 Limites communales - BD Topo © IGN, 2002
 Communes signataires de la charte d'entretien des espaces publics © Noréade, 2013
 Formations réalisées © Noréade, SMPNRA, AMVS, 2013

Programmation

L'engagement dans une démarche de désherbage alternatif sera une démarche reconduite dès l'année prochaine sur le territoire des ORQUE. En effet, 30 communes ont été définies comme prioritaires sur l'ORQUE Sud Avesnois avec comme objectif un engagement de 10 communes par an. L'ORQUE Nord Avesnois, actuellement en cours d'élaboration proposera également la signature de la charte d'entretien des espaces publics. On peut également préciser qu'un projet de loi visant à interdire progressivement l'usage de pesticides par les collectivités locales et les particuliers d'ici 2020 est actuellement en cours d'adoption.



Enjeu 1 : Reconquérir la qualité de l'eau

> Agriculture / Bocage

Contexte

La surface agricole sur le bassin versant est majoritairement occupée par des prairies qui contribuent à la lutte contre le ruissellement et la pollution de la ressource en eau, puisque leur gestion nécessite très peu ou pas d'intrants.

Une des caractéristiques de notre territoire est également la présence de haies le long des parcelles. Ces haies contribuent naturellement à la filtration des eaux et retiennent notamment les matières en suspension.

Néanmoins, on observe depuis quelques années une augmentation des surfaces de cultures au détriment des prairies et des haies. Or ces surfaces cultivées consomment beaucoup d'engrais, de traitements, et laissent souvent les sols à nu l'hiver. Enfin, les réglementations et les techniques qui visent la protection de la ressource en eau existent tant dans le domaine agricole que pour l'entretien des espaces verts et bords de routes. Nombreuses et encore peu diffusées, elles sont encore peu utilisées.

Lien vers le SAGE

Objectifs du SAGE :

- Maintenir/Restaurer les prairies et les entités naturelles de lutte contre l'érosion
- Encourager le couvert hivernal
- Soutenir les pratiques locales respectueuses de la ressource en eau

Indicateurs

- Superficie de terres agricoles engagées dans des Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAET)
- Pourcentage de la Surface Agricole Utile (SAU) engagée dans une agriculture biologique
- Linéaire de haies classées dans les documents d'urbanisme

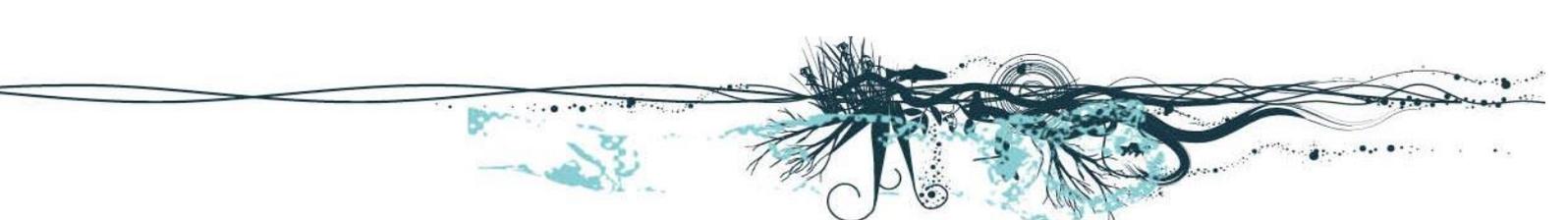
Superficie de terres agricoles engagées dans des Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAET)

La contractualisation des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) financées par le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, l'Agence de l'Eau Artois Picardie, l'Etat et l'Europe (FEADER) permet de répondre de façon souple et adaptée à des pressions localisées ou de préserver des ressources remarquables.

Sur le bassin versant de la Sambre, trois enjeux ont été identifiés : paysage, biodiversité et eau. Ces enjeux sont déclinés en mesures contractualisables qui peuvent concerner l'entretien de haies, la gestion extensive des prairies permanentes sans fertilisation, l'entretien des arbres têtards, l'implantation de couverts herbacés etc.

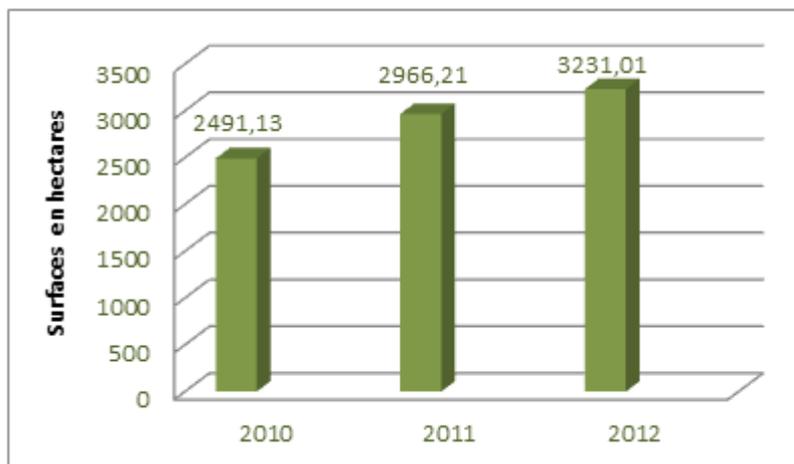
Deux opérateurs se répartissent l'animation sur le territoire : la chambre régionale d'agriculture ainsi que le Parc naturel régional de l'Avesnois.

431 contrats MAET ont été signés sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois, qui représentent **12 000 ha de prairies et 2 500 km de haies**.



Surface Agricole Utile (SAU) engagée dans une agriculture biologique

L'agriculture biologique fait partie des solutions pour préserver la qualité de l'eau tout en conservant une activité agricole performante. Sur le territoire du SAGE de la Sambre, la surface agricole utile concernée par ce type d'exploitation est en constante évolution. Ainsi, en 2012, 39 communes du SAGE possèdent au minimum 1 hectare de surface engagée en agriculture biologique (voir carte page suivante) pour un total de 3 231 hectares sur l'ensemble du territoire du SAGE. Dompierre-sur-Helpe est actuellement la commune avec le plus de surfaces en agriculture biologique avec 312 hectares.



3 structures animent la promotion et la valorisation de ce type de pratique sur le territoire : la Chambre Régionale d'Agriculture, le Groupement des Agriculteurs Biologique du Nord (GABNOR) et le Parc naturel régional de l'Avesnois.



Enjeu 1 : Reconquérir la qualité de l'eau

> Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau

Contexte

Le 9ème programme de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (2008-2013) prévoyait la mise en place d'Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE), sur des secteurs prioritaires pour l'« enjeu eau potable » afin d'améliorer la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles. Le principe est de mettre en oeuvre, sur un territoire pertinent, une opération basée sur la réduction de toutes les pollutions (approche globale) et une dynamique locale forte (appropriation de la responsabilité). Ces opérations sont reprises au sein du 10ème programme (2013-2018) de l'Agence.

La première phase d'une ORQUE vise à réaliser un état des lieux de toutes les sources potentielles de pollution (agricole, industrielle, artisanale, communale et domestique, ...) : c'est le Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP).

La réalisation du DTMP aboutit à la définition d'un programme d'actions priorisées en fonction de la vulnérabilité locale de la ressource en eau, et d'un dispositif de suivi/évaluation du programme d'actions. Ce dernier concernera par exemple l'assainissement, l'amélioration de l'état des eaux superficielles, l'amélioration des pratiques d'entretien des espaces publics, les activités industrielles et artisanales, les activités agricoles...

Lien vers le SAGE

Objectif du SAGE :

- Soutenir les pratiques locales respectueuses de la ressource en eau

Indicateurs

- Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sur le territoire
- Nombre de captages couverts par une ORQUE
- Nombre de conversion en agriculture respectueuse de la ressource en eau

Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sur le territoire

Le 9ème programme de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie prévoit la mise en place d'Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau, sur des secteurs prioritaires pour l'« enjeu eau potable » afin d'améliorer la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles.

Une ORQUE est constituée de deux phases successives :

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE)	
PREMIERE PHASE : élaboration	DEUXIEME PHASE : mise en oeuvre
Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP) : Définition d'un programme d'actions et définition d'un dispositif de suivi-évaluation	Mise en oeuvre du programme d'actions et du dispositif de suivi-évaluation

Sur le bassin versant de la Sambre, 3 ORQUE sont définies : l'ORQUE pilote Saint-Aubain/Sars-Poterie, mise en oeuvre depuis 2009, l'ORQUE Sud Avesnois, mise en oeuvre depuis 2011 et enfin l'ORQUE Nord Avesnois démarrée en 2013.

L'ORQUE pilote et l'ORQUE Sud Avesnois sont portées par Noréade alors que l'ORQUE Nord Avesnois est portée par l'AMVS.



Nombre de captages couverts par une ORQUE

Sur les 82 captages d'alimentation en eau potage actifs sur le territoire du SAGE, 97 % sont couverts par les 3 ORQUES du territoire. Seuls 2 captages ne sont pas présents sur une ORQUE, il s'agit de ceux de Wassigny et d'Etreux.

Captages et ORQUE sur le territoire du SAGE

Légende

-  Périmètre administratif du SAGE
-  Périmètre hydrologique du SAGE

Réseau hydrographique

-  Principal
-  Secondaire

Captages

-  Abandonné (fermé)
-  Actif
-  En projet
-  Perspective d'abandon

ORQUE

-  Nord-Avesnois
-  Saint-Aubin
-  Sud-Avesnois



Analyse globale

80 % des communes du SAGE sont actuellement couvertes par une ORQUE. Ces opérations visent à améliorer la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles : des actions pour réduire les pollutions diffuses et ponctuelles de la ressource en eau sont ainsi mises en œuvre sur les ORQUE Saint-Aubin - Sars-Poteries et Sud-Avesnois sur des thématiques variées (assainissement, industries, agriculture, activités urbaines...).

Sources :

Bassin versant de la Sambre © AEAP, 2003
 Limites communales – BD Topo © IGN, 2002
 Captages © AEAP, 2013
 ORQUE © Noréade, SMPNRA, 2013

Programmation

La mise en œuvre des actions définies dans le DTMP des ORQUE Saint-Aubin-Sars-Poteries et Sud-Avesnois continuera en 2014. La réalisation du DTMP de l'ORQUE Nord-Avesnois sera également poursuivie et permettra la définition du programme d'actions puis sa mise en œuvre.



Enjeu 2 : Préserver durablement les milieux aquatiques

> Gestion des cours d'eau

Contexte

La qualité physique des cours d'eau du bassin versant est perturbée par de nombreux facteurs dégradants :

- l'absence ou l'insuffisance de ripisylve
- le piétinement des berges par les animaux
- la présence de rejets
- les obstacles à la continuité écologique (ouvrages hydrauliques)
- les encombrements
- les autres altérations ponctuelles : techniques lourdes d'aménagement des berges, curages, rectifications, busages, espèces invasives, peupleraies...

Des actions de restauration doivent ainsi être menées afin de poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité physique des cours d'eau.

Linéaire de cours d'eau couvert par une DIG ou par un plan de gestion

La gestion des cours d'eau dépend de leur statut. Il existe de type de cours d'eau :

- les cours d'eau domaniaux, comme la Sambre, qui sont gérés par l'État, représenté par VNF (art. L211-1 et 432-3 du Code de l'Environnement)
- les cours d'eau non domaniaux qui doivent être entretenus par les propriétaires riverains

Néanmoins, les propriétaires privés ne peuvent pas toujours être en mesure de mettre en œuvre une gestion respectueuse de la réglementation. Face au manque d'entretien ou à un entretien perturbateur du milieu, les collectivités locales peuvent prendre cette compétence afin de mener des opérations de gestion respectueuse du milieu.

Plusieurs syndicats sont présents sur le territoire du SAGE, couvrant la majeure partie du

Lien vers le SAGE

Objectifs du SAGE :

- Gérer écologiquement les milieux aquatiques

Indicateurs

- Linéaire de cours d'eau couvert par une DIG ou par un plan de gestion
- Linéaire de cours d'eau concerné par une opération de restauration

territoire.

La Sambre est couverte par un plan de gestion pluriannuel d'opération de dragage et d'entretien réalisé par VNF.



L'Helpe majeure et l'Helpe mineure ainsi que leurs affluents sont couverts par un plan de gestion réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SIAECEA). Le dossier de DIG est actuellement en cours d'instruction et devrait être validé en 2014.

La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Nord (FDPPMA) réalise actuellement un plan de gestion pour la Rivièrette qui n'était jusqu'à maintenant pas couverte par une structure compétente en entretien des cours d'eau.

5 masses d'eau ne sont pas encore couvertes par un plan de gestion, il s'agit de la rivière Sambre, le Cligneux, la Solre ainsi que la Thure et la Hante sur leur tronçon français.

Linéaire de cours d'eau concerné par une opération de restauration

Seules les données de la FDPPMA du Nord ont pu être collectées cette année. Ainsi, en 2013, la FDPPMA a réalisé les opérations suivantes, en partenariat avec les propriétaires privés :

Opérations réalisées par cours d'eau	Tarsy	Helpe Majeure	Rivière du Pont de Sains	Solre
Protection rapprochée de cours d'eau (en mètres linéaire)	3980	7465	2050	0
Nombre d'abreuvoirs	11	24	7	0
Pompes à museaux installées	10	7	3	0
Recréation frayères et habitats de croissance salmonidés (en m ²)	400	0	0	0
Nombre d'arbres plantés	0	124	0	46
Nombre d'arbustes plantés	125	142	224	0
Amélioration du franchissement des cours d'eau (passage bétail)	1	2	0	0
Restauration des berges en génie végétal (en mètres linéaire)	15	0	0	0

Masses d'eau couvertes par un plan de gestion

Légende

 Périmètre administratif du SAGE

 Périmètre hydrologique du SAGE

Masses d'eau couvertes par un plan de gestion

 Pas de plan de gestion

 Plan de gestion mis en oeuvre

 En cours d'élaboration

Réseau hydrographique

 Principal

 Secondaire



Analyse globale

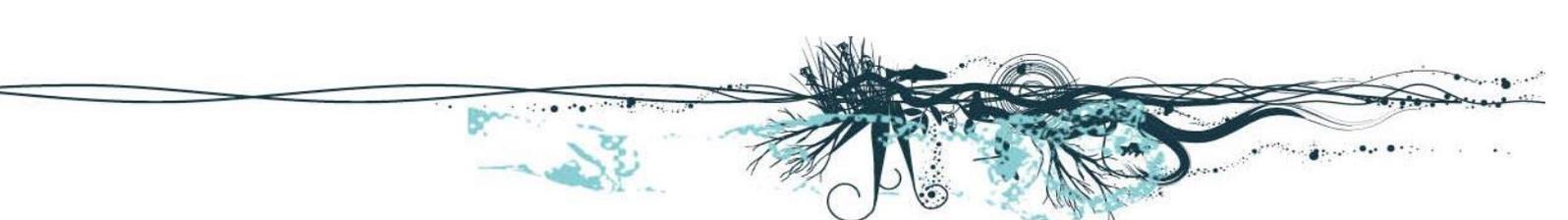
La plupart des cours d'eau sont aujourd'hui couverts par des plans de gestion réalisés par les différents gestionnaires du territoire. Néanmoins, certains cours d'eau sont toujours « orphelins » et l'entretien incombe donc aux propriétaires riverains. On peut citer par exemple l'ancienne Sambre et la Sambre rivière.

Programmation

Un des effets recherchés du SAGE est « d'aider à l'élaboration des plans de gestion et encourager l'émergence de maîtrise d'ouvrage sur les territoires orphelins ». La structure du SAGE pourrait ainsi impulser l'émergence de maîtrise d'ouvrage sur les cours d'eau qui ne disposent pour l'instant pas de plan de gestion.

Sources :

Bassin versant de la Sambre © AEAP, 2003
 Limites communales - BD Topo © IGN, 2002
 Masses d'eau et objectifs DCE © AEAP, 2009
 Plans de gestion © SIAECEA, AMVS, VNF, FDPPMA 2013



Enjeu 2 : Préserver durablement les milieux aquatiques

> Ouvrages hydrauliques

Contexte

Le bassin versant de la Sambre se caractérise par sa densité d'ouvrages liés historiquement à l'activité de meunerie principalement. L'impact sur les milieux aquatiques est important : les sédiments et les espèces piscicoles ne circulent plus librement dans le cours d'eau.

Le SAGE a pour objectif, en accord avec la réglementation en vigueur, la préservation ou la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, c'est à dire la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments, ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques.

De plus, des nouveaux classements, introduits par l'article 6 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et déclinés dans l'article L 214-17 du Code de l'Environnement, sont apparus et classent les cours d'eau en liste 1 ou 2. L'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 a classé les principaux cours d'eau de l'Avesnois en liste 1, il y sera donc impossible de construire de nouveaux ouvrages constituant une rupture à la continuité écologique. L'Helpe Majeure et l'Helpe Mineure sont classées, quant à elles, en liste 2, cela signifie que les ouvrages existants devront être compatibles avec l'objectif de continuité écologique, dans un délai maximum de 5 ans après la publication de la liste.

Lien vers le SAGE

Objectifs du SAGE :

- Restaurer la continuité écologique

Indicateurs

- Nombre d'ouvrages restaurés par année
- Nombre d'ouvrages compatibles avec l'objectif de continuité écologique

Nombre d'ouvrages restaurés par année (effacement, contournement ou aménagement)

Plusieurs ouvrages sont actuellement concernés par un projet de restauration de la continuité écologique mené par le SIAECEA : les moulins de Taisnières-en-Thiérache, de Saint Hilaire sur Helpe, de Flaumont-Waudrechies, de Sémeries et de Ramousies. Ces 5 ouvrages sont situés sur l'Helpe majeure et devraient être restaurés en 2014.

D'autres projets sont en cours, toujours portés par le SIAECEA sur l'Helpe mineure et concernent les ouvrages de Tatimont, d'Etroeungt et Boulogne sur Helpe.

Le Pont d'Anor sera également restauré par le Syndicat Intercommunal de Gestion du Bassin Versant Oise Amont (SIGBVOA) afin d'être compatible avec l'objectif de continuité écologique.



Nombre d'ouvrages compatibles avec l'objectif de continuité écologique

Le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement en France (ROE) de l'ONEMA inventorie 165 ouvrages sur le territoire du SAGE. La plupart de ces ouvrages entravent la continuité écologique des cours d'eau. Actuellement, seuls 2 ouvrages ont été restaurés, il s'agit de l'écluse de l'étang fédéral de Cousolre (réalisé par la FDPPMA) et le moulin de Wallers en Fagne (réalisé par le SIAECEA).

De plus, le ROE ne référence pas tous les petits obstacles de type busage, dalots ou seuils, franchissements agricoles qui sont également très nombreux sur le territoire. Par exemple, l'ORQUE Sud Avesnois avait permis le recensement de 150 « petits obstacles » sur les 2 Helpes, dont 87 étaient infranchissables pour les espèces piscicoles.

Les obstacles à la continuité écologique

Légende

□ Périmètre administratif du SAGE

□ Périmètre hydrologique du SAGE

Ouvrages

● Projet de restauration de la continuité écologique en cours

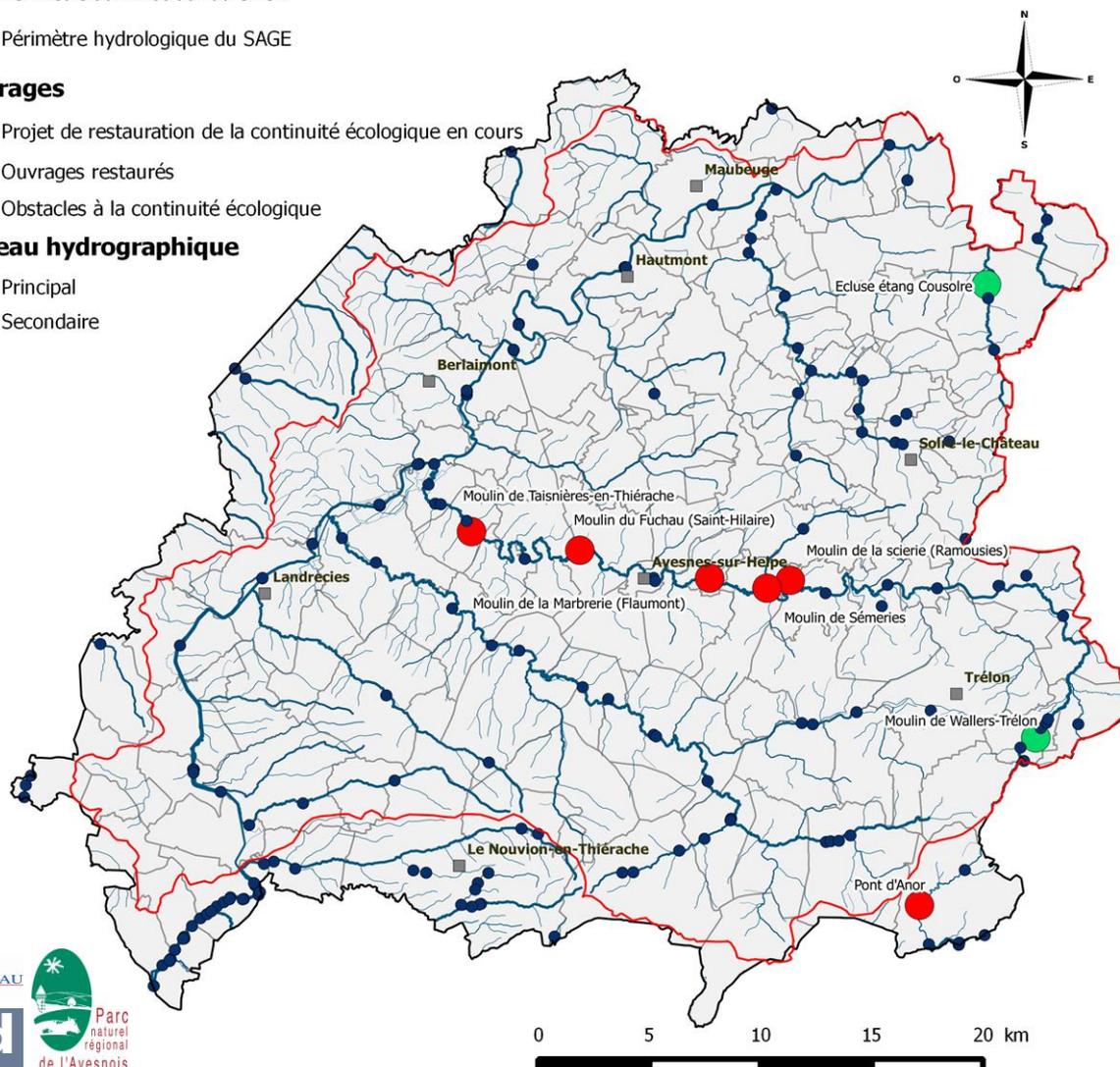
● Ouvrages restaurés

● Obstacles à la continuité écologique

Réseau hydrographique

— Principal

— Secondaire



Analyse globale

Les premières opérations de restauration de la continuité écologique viennent d'émerger sur les territoires. Les 5 projets actuellement portés par le SIAECEA répondent au classement en liste 2 des deux Helves. Cependant, le nombre important d'ouvrages sur le bassin versant nécessitera la mise en place de nombreuses actions de restauration de la continuité écologique.

Sources :

Bassin versant de la Sambre © AEAP, 2003
Limites communales - BD Topo © IGN, 2002
Ouvrages hydrauliques - Référentiel des Obstacles à l'Écoulement © ONEMA, 2013

Programmation

Un des objectifs du SAGE est la restauration de la continuité écologique des cours d'eau du bassin versant tout en respectant la préservation du patrimoine bâti. Ainsi, de nombreuses actions concernant cette thématique sont définies dans le PAGD, on peut citer par exemple la mise en compatibilité des passages busés dans les réservoirs biologiques ou la priorisation des actions sur les ouvrages n'ayant plus d'usage.



Enjeu 2 : Préserver durablement les milieux aquatiques

> Espèces invasives

Contexte

Les espèces invasives sont le second facteur d'érosion de la biodiversité après la perte d'habitats naturels. Ces espèces s'installent petit à petit et certaines concurrencent les espèces locales causant bien souvent une homogénéisation des milieux et une érosion de la biodiversité.

Sur le bassin versant de la Sambre, la Renouée du Japon semble déjà installée partout et on observe une très forte progression de la Balsamine de l'Himalaya. Le Rat musqué a également colonisé tout le bassin versant et les écrevisses américaines (Ecrevisse de Louisiane et Ecrevisse de Californie) envahissent peu à peu nos cours d'eau.

Bien souvent les espèces exotiques envahissantes végétales sont pourtant vendues librement en jardinerie, sans qu'une communication adaptée soit faite. Seule la Jussie fait l'objet depuis 2007 d'un décret d'interdiction à la vente issu de la Loi sur le Développement des Territoires Ruraux. Ce problème se confronte également au positionnement frontalier du territoire, où les réglementations ne sont pas encore harmonisées à ce sujet.

Lien vers le SAGE

Objectifs du SAGE :

- Lutter contre les espèces invasives

Indicateurs

- Nombre de stations localisées
- Rats musqués piégés
- Nombre de chantiers réalisés

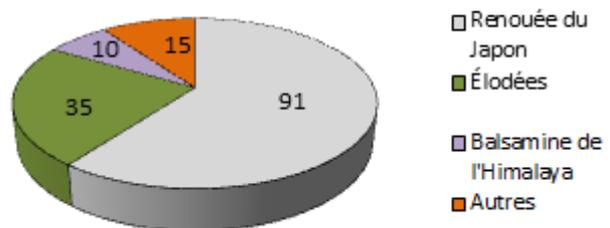
Nombre de stations localisées

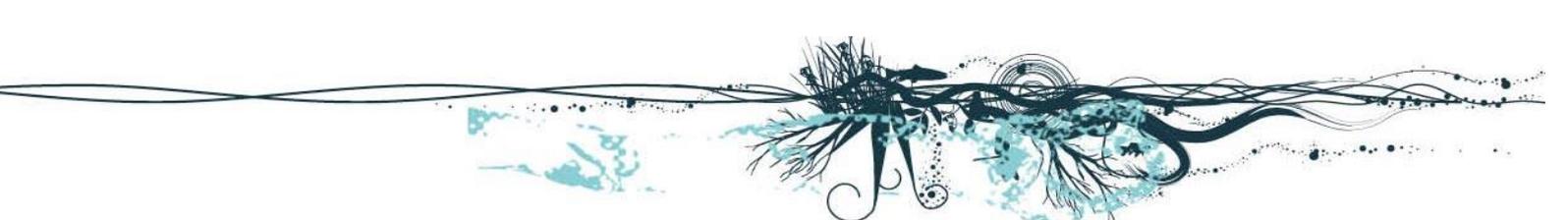
Les inventaires réalisés dans le cadre de l'ORQUE Sud Avesnois et du Plan de gestion des 2 Helves du SIAECEA ont permis de réaliser un état des lieux en 2011 pour le sud du bassin versant. 151 stations de plantes invasives ont été inventoriées, soit un linéaire d'environ 6 kilomètres. La majorité de ces plantes invasives sont de la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*), quelques élodées (Élodée du Canada : *Elodea canadensis* et Élodée de Nuttall : *Elodea nuttalli*) ainsi que de la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*).



Source : SMPNRA

Nombre de stations de plantes invasives inventoriées





Rats musqués piégés

Le Rat musqué est présent sur l'intégralité du territoire du SAGE. De nombreuses structures ou piégeurs privés luttent contre la prolifération de cette espèce.

Il faut par ailleurs également signaler la présence sur certains secteurs du Ragondin, comme par exemple sur la Sambre au niveau du bief de Berlaimont et Bois l'Abbaye (source : VNF).

Structures	Nombre de captures par année :	
	2012	2013
SIAECEA	1766	1390
VNF	86	53

Nombre de chantiers réalisés

En 2012, le SMPNRA avait organisé 2 chantiers bénévoles de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Le premier avait eu lieu à Maroilles et concernait la Renouée du Japon. Le second avait lieu à Epe-Sauvage sur le site du Val Joly et a permis l'arrachage de Renouée du Japon et de Balsamine de l'Himalaya.

Les espèces invasives sur le territoire du SAGE

Légende

 Périmètre administratif du SAGE

 Périmètre hydrologique du SAGE

 ORQUE Sud Avesnois

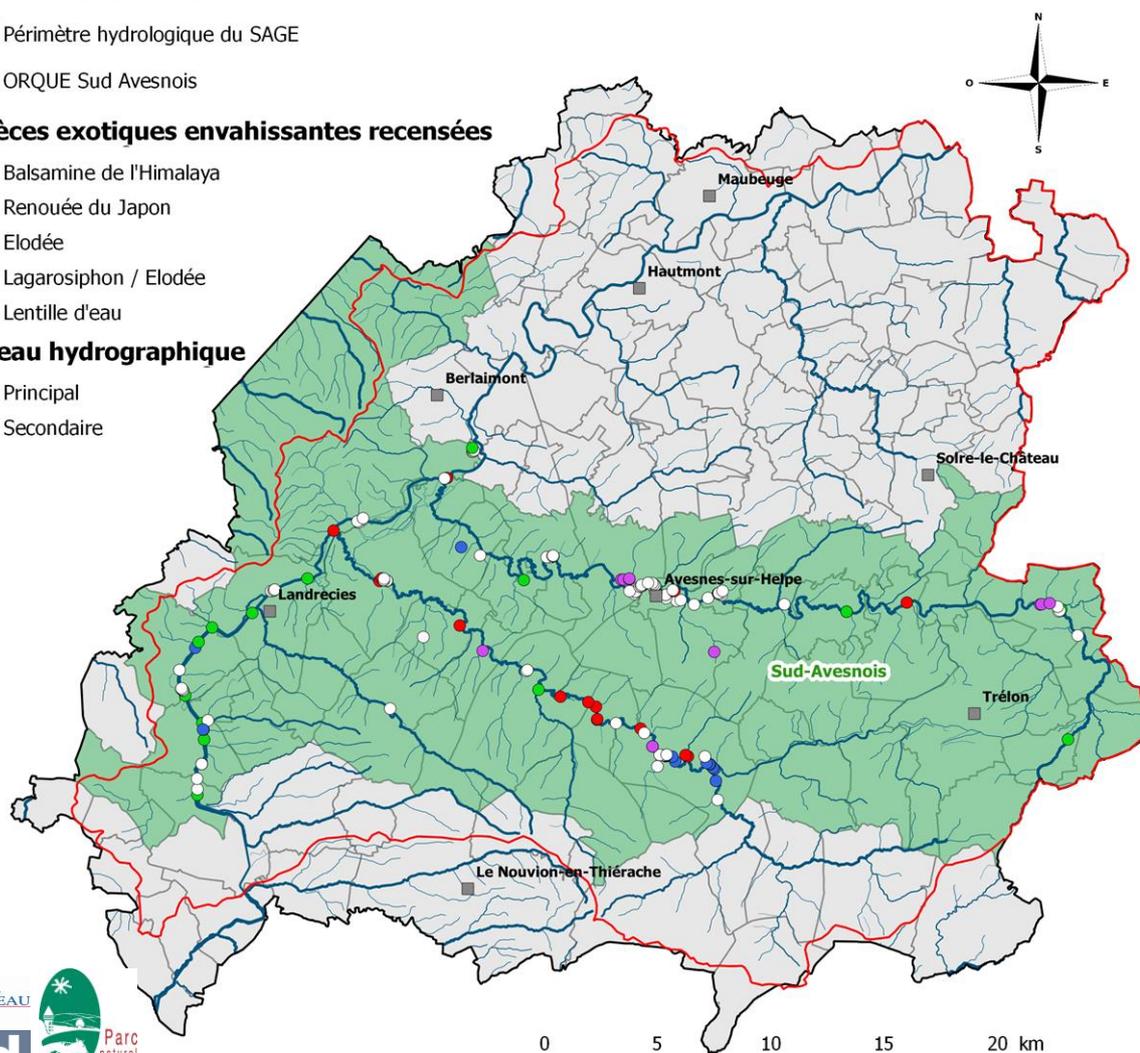
Espèces exotiques envahissantes recensées

-  Balsamine de l'Himalaya
-  Renouée du Japon
-  Elodée
-  Lagarosiphon / Elodée
-  Lentille d'eau

Réseau hydrographique

 Principal

 Secondaire



Analyse globale

Le développement des espèces invasives continue de progresser sur le bassin versant. La Renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya ont colonisé tous les cours d'eau de l'Avesnois. Le Rat musqué semble également présent sur tout le bassin versant et on peut également noter l'arrivée du Ragondin sur le Sambre (source : VNF).

Sources :

Bassin versant de la Sambre © AEAP, 2003
 Limites communales – BD Topo © IGN, 2002
 ORQUE © SMPNRA, 2013
 Plantes invasives – Inventaires des espèces invasives 2008 et DTMP Sud Avesnois, 2010 © SMPNRA
 Plantes invasives – Plan de gestion des 2 Helves © SIAECEA, 2010

Programmation

En 2014, un inventaire sera réalisé pour localiser les différentes stations d'espèces exotiques envahissantes présentes sur le bassin versant. Il constituera une mise à jour de la première étude de localisation réalisée en 2008 par le PNRA. Des actions de lutte seront ensuite préconisées et mises en œuvre.

Un réseau de veille pourrait également être mis en place l'année prochaine. L'objectif serait de créer une plateforme qui permettrait à chaque habitant du territoire de transmettre l'information lorsqu'il aperçoit une espèce invasive.



Enjeu 2 : Préserver durablement les milieux aquatiques

> Zones humides

Contexte

Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel exceptionnel, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. Le bassin versant de la Sambre est un territoire riche en milieux aquatiques dont les zones humides qui restent néanmoins méconnues.

La majorité des zones humides de notre bassin versant se situent dans le lit majeur des cours d'eau : elles sont inondées à l'occasion des crues. C'est pourquoi elles nous rendent naturellement de nombreux services : épuration des eaux, rétention des crues, reproduction et alimentation de diverses espèces...

Elles sont cependant de plus en plus menacées par l'urbanisation, les remblais, le boisement, la multiplication anarchique des plans d'eau, la méconnaissance de la réglementation associée à ces milieux...

Lien vers le SAGE

Objectif du SAGE :

- Améliorer la connaissance

Indicateurs

- Surface de zones humides inventoriées
- Nombre de mares restaurées

Surface de zones humides inventoriées

L'inventaire des zones humides du SAGE réalisé en 2009 a permis de délimiter 1935 hectares de ces milieux. Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'inventaire mené sur les 2 Helpes et en Vallée de Sambre :

Secteur inventorié	Communes	ZH d'intérêt / Sites remarquables	Surfaces totales (en hectares)
Helpe Mineure	9	9 (39 ha)	75,2
Helpe Majeure	4	10 (220 ha)	265
Vallée de Sambre	11	9 (703 ha)	1595

Il pourra être complété par les communes lors de l'élaboration des documents d'urbanisme où un inventaire des zones humides communales est demandé par le SAGE.

Nombre de mares restaurées

Le SMPNRA met en œuvre des programmes de restauration de mare destinés à différents publics :

- les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) contiennent une mesure de restauration des mares prairiales. En 2012, 138 mares ont été engagées par les agriculteurs dans les MAET pour une restauration réalisée en 2012 ou 2013. En 2013, 80 mares ont été engagées par les agriculteurs dans cette mesure pour une durée de 5 ans. Elles seront restaurées en 2013 ou 2014.

- l'appel à projet « Trame verte et bleue » porté par la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois (3CA) et par la Communauté de Communes du Pays de Mormal et de Maroilles. 20 mares en 2012 et 14 en 2013, ont été restaurées grâce à ce programme chez des particuliers ou sur des terrains communaux.

Les zones humides du SAGE

Légende

 Périmètre administratif du SAGE

 Périmètre hydrologique du SAGE

Inventaire des zones humides du SAGE de la Sambre

 Zones humides

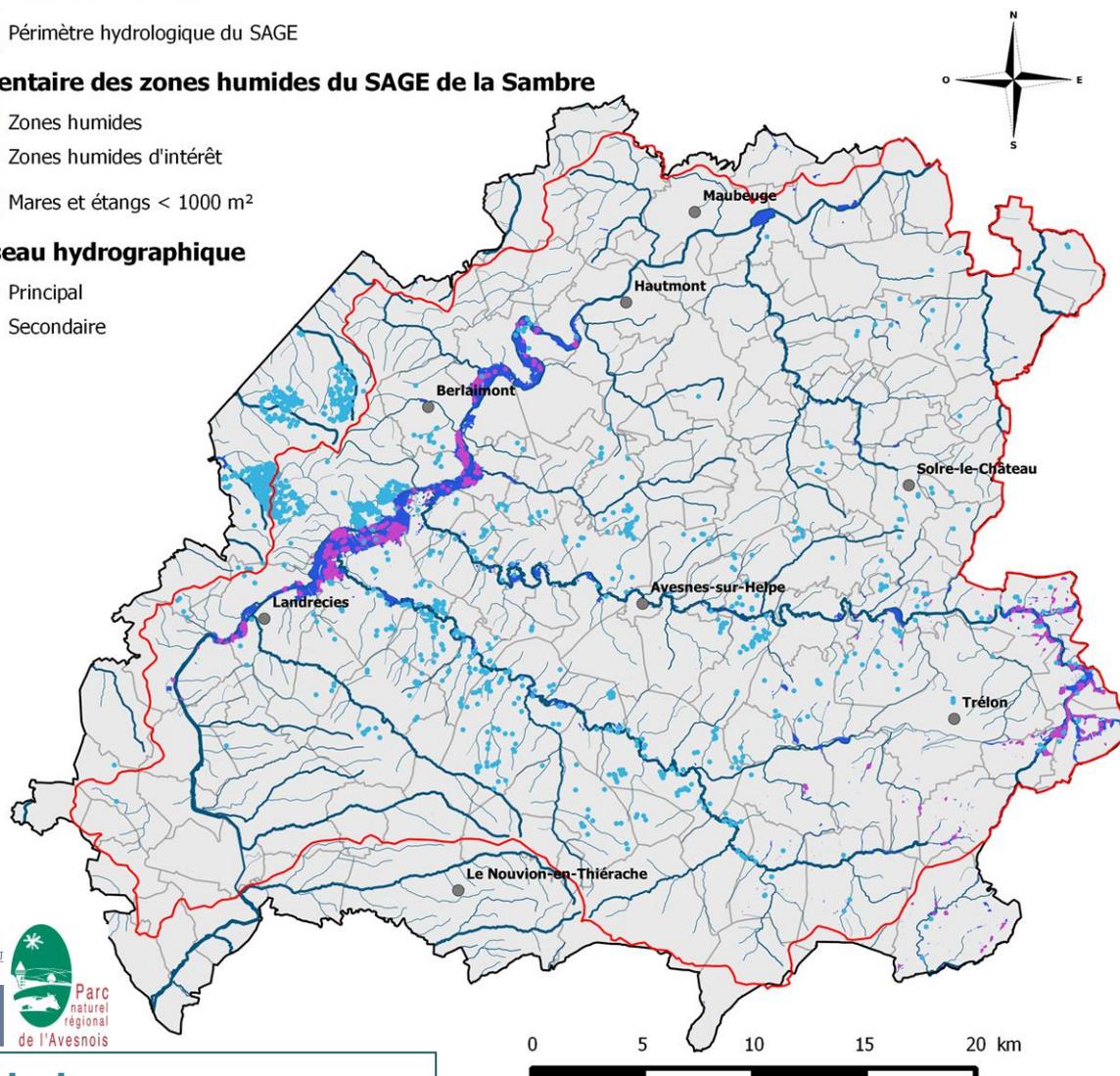
 Zones humides d'intérêt

 Mares et étangs < 1000 m²

Réseau hydrographique

 Principal

 Secondaire



Analyse globale

L'Avesnois est un territoire riche en zones humides. Ces milieux constituent un patrimoine naturel exceptionnel, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. Il est ainsi nécessaire de les préserver en les prenant en compte dans les documents d'urbanisme et en mettant en œuvre des opérations de restauration.

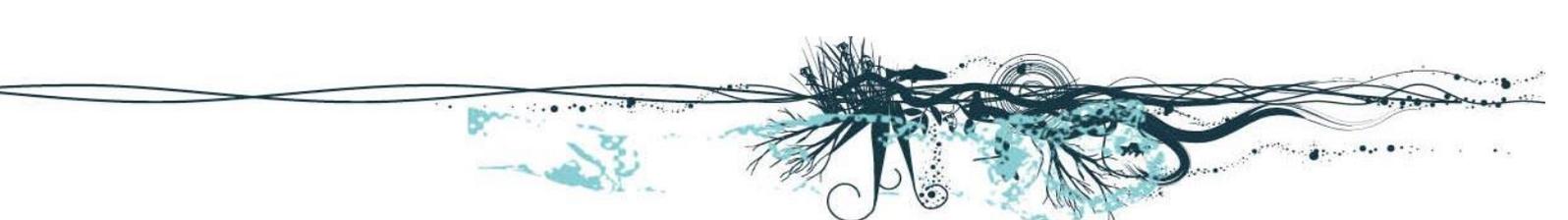
Sources :

Bassin versant de la Sambre © AEAP, 2003
Limites communales - BD Topo © IGN, 2002
Zones humides du SAGE © SMPNRA, 2010

Programmation

Un guide méthodologique d'identification et de préservation des zones humides sera réalisé en 2014 par le SAGE. Cet outil permettra de fournir une aide technique aux communes lors de l'inventaire communal des zones humides demandé par le SAGE dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme.

Les programmes mares seront quant à eux également reconduits en 2014.



Enjeu 3 : Maîtriser les risques d'inondation et d'érosion

> Inondations

Contexte

Les niveaux des crues de la Sambre sont importants et ont des origines naturelles : évènements pluvieux intenses, différence de pente entre la Sambre et ses affluents, faible perméabilité de l'essentiel du bassin versant qui provoque un ruissellement marqué, et des crues puissantes des affluents.

Pourtant, les modifications d'usage du sol (imperméabilisation, arrachage des haies, drainage et destruction de zones humides) ont diminué le stockage naturel des eaux et donc favorisé l'arrivée d'eau rapide au cours d'eau, et l'exposition des biens et des personnes aux inondations.

Des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et Plan d'Exposition des Risques d'Inondation (PERI) permettent de réglementer l'occupation du sol en prenant en compte le risque inondation. Il est de la responsabilité des communes d'informer la population, de prévenir et d'organiser les situations de crise et de prendre en compte les risques dans les documents d'urbanisme.

La loi du 12 juillet 2010 dite « GRENELLE II » prévoit également l'obligation pour l'autorité administrative d'arrêter avant le 22 décembre 2015 un plan de gestion des risques d'inondation pour les territoires visés à l'article L. 566-5 du Code de l'Environnement. Il s'agira notamment de gérer le risque d'inondation à l'échelle d'un bassin versant ou d'un sous-bassin versant.

Lien vers le SAGE

Objectifs du SAGE :

- Prévenir et communiquer sur le risque d'inondation
- Diminuer le risque pour les secteurs déjà inondés et sensibles à l'érosion

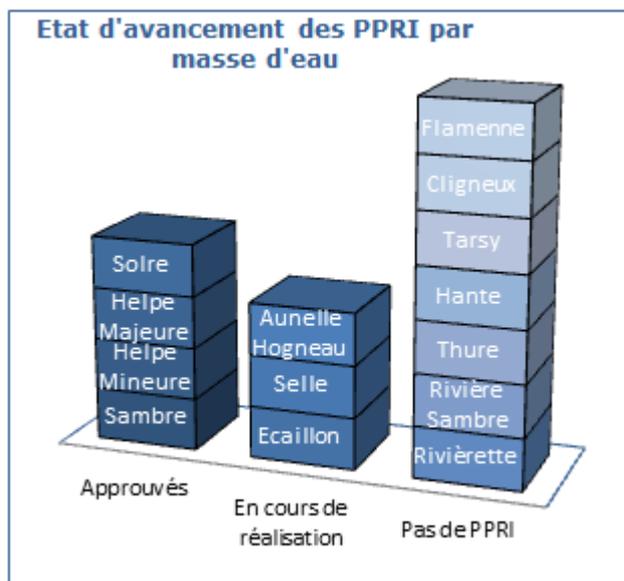
Indicateurs

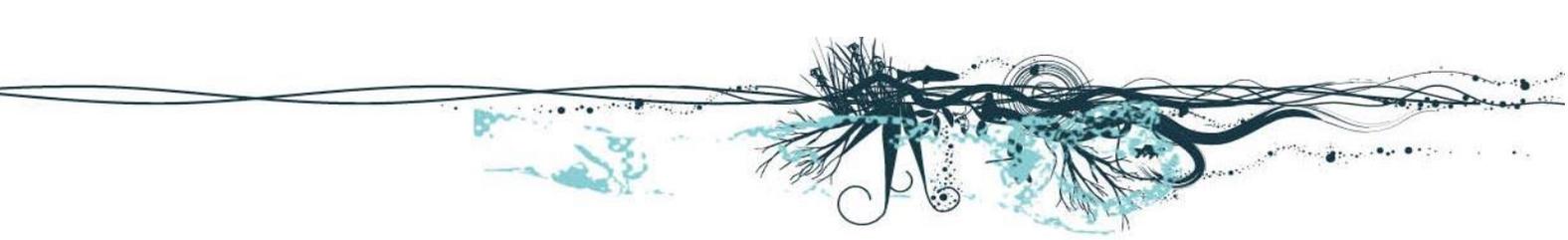
- Nombre de PPRI approuvés / programmés
- Arrêtés de catastrophes naturelles

Nombre de PPRI approuvés ou programmés

Sur le territoire du SAGE, 3 PPRI sont approuvés sur les cours d'eau suivants : l'Helpe majeure, l'Helpe mineure et la Solre. La Sambre dispose elle d'un PERI (Plan d'Exposition aux Risques Inondation) approuvé entre 1991 et 1996 selon les communes. Des PPRI sont en cours d'élaboration sur l'Écaillon, sur la Selle et l'Aunelle-Hogneau. Ces 3 masses d'eau ne sont pas comprises dans le SAGE mais ces PPRI concernent au moins une commune du SAGE.

Aucun autre PPRI n'est actuellement programmé ou en cours d'élaboration sur le reste du territoire du SAGE.





Arrêtés de catastrophes naturelles

La nature des sols du bassin versant de la Sambre est majoritairement imperméable et ne favorise donc pas l'infiltration des eaux. Les phénomènes de ruissellement et d'érosion sont donc fréquents sur le territoire...

Cette année, 3 arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris, ils concernent tous des phénomènes d'inondation et de coulées de boues :

Arrêtés :	Communes :
Inondations et coulées de boue du 8 mai 2013	Marbaix
Inondations et coulées de boue du 27 juillet 2013	Ferrière-la-Grande
Inondations et coulées de boue du 27 juillet 2013 au 28 juillet 2013	Cerfontaine

Les PPRI sur le territoire du SAGE

Certaines communes sont concernées par plusieurs PPRI, cependant, c'est le PPRI le plus récent qui s'applique.

Légende

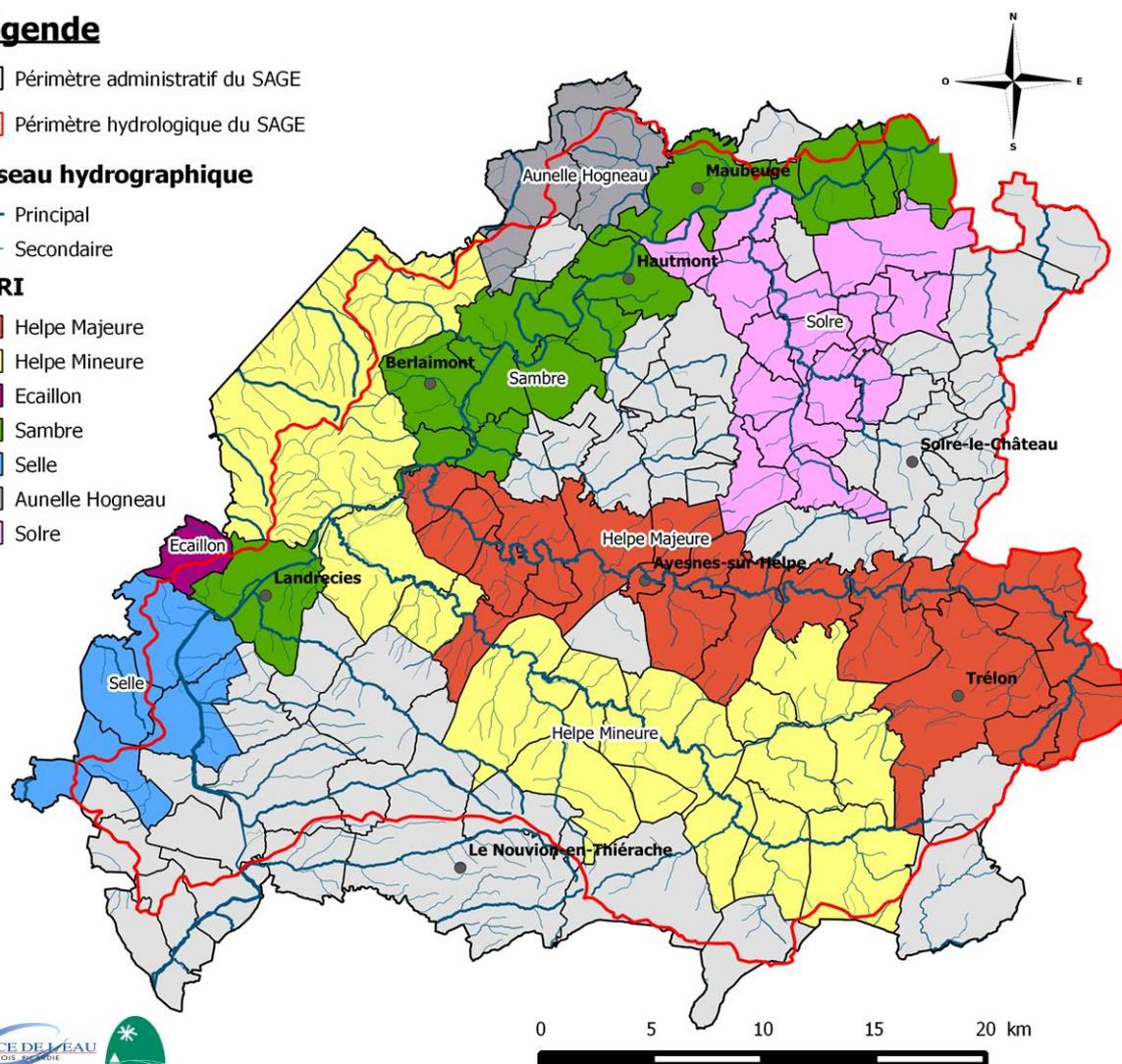
-  Périmètre administratif du SAGE
-  Périmètre hydrologique du SAGE

Réseau hydrographique

-  Principal
-  Secondaire

PPRI

-  Helpe Majeure
-  Helpe Mineure
-  Ecaillon
-  Sambre
-  Selle
-  Aunelle Hogneau
-  Solre



Analyse globale

La majorité des cours d'eau du bassin versant sont actuellement couverts par des PPRI, ce qui permet une meilleure prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme.

Sources :

Bassin versant de la Sambre © AEAP, 2003
 Limites communales – BD Topo © IGN, 2002
 PPRI © DDTM, 2013
 Arrêtés de catastrophes naturelles © Préfecture, 2013

Programmation

Les dispositions de la directive européenne sur le risque inondation se mettent en place sur le bassin Artois-Picardie. Fin 2012, 11 Territoires à Risques important d'Inondation (TRI) ont ainsi été retenus sur le bassin Artois Picardie à l'issue d'une phase de concertation. Ainsi un TRI a été défini sur une partie de la vallée de la Sambre et une stratégie locale de lutte contre les inondations sera élaborée à partir de 2014.



Enjeu 4 : Préserver la ressource en eau

> Captages

Contexte

La ressource en eau souterraine du bassin versant est de relativement bonne qualité, en comparaison du reste du bassin Artois-Picardie.

Toutefois, depuis les années 80, on observe une détérioration de la qualité de l'eau souterraine (augmentation des teneurs en nitrates et produits phytosanitaires les plus utilisés en zones agricoles et non agricoles, sur l'ensemble des aquifères). Le système karstique des 4 synclinaux (Bachant, Doullers, Haut Lieu et Etroeungt) induit une vulnérabilité de cette ressource puisque, au niveau de certaines fractures, une pollution peut s'infiltrer directement et très rapidement jusqu'à l'aquifère. C'est pourquoi sur le bassin versant, la qualité de la ressource en eau souterraine est directement liée à celle des eaux superficielles.

Il est donc important de prioriser des actions sur les zones d'infiltration. Les aquifères de Bachant et de Doullers sont fortement touchés par l'augmentation des teneurs en nitrates et en produits phytosanitaires depuis 1978, notamment autour des communes de Bachant, Limont-fontaine, Ferrière-la-Grande, Lez-Fontaine, et Sars-Poteries. La dégradation des autres aquifères sur ces paramètres est moins sévère.

Lien vers le SAGE

Objectifs du SAGE :

- Préserver la qualité de nos eaux souterraines

Indicateurs

- Etat d'avancement des périmètres de protection de captage
- Captages bénéficiant d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
- Suivi piézométrique des nappes
- Qualité des eaux distribuées

Etat d'avancement des périmètres de protection de captage

Les périmètres de protection des captages sont un dispositif réglementaire est obligatoire autour des captages d'eau destinés à la consommation humaine depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Il vise à protéger la ressource en eau des pollutions ponctuelles et accidentelles. Trois types de périmètres de protection se distinguent : le périmètre de protection immédiate, le périmètre de protection rapprochée et le périmètre de protection éloignée.

Tous les captages actifs d'alimentation en eau potable sont couverts par des périmètres de protection de captage (voir carte page suivante).

Captages bénéficiant d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Les Déclarations d'Utilité Public (DUP) sont un dispositif réglementaire permettant de protéger les captages afin de mettre en place les Périmètres de Protection de Captage. Tous les captages actifs d'alimentation en eau potable sont couverts par une DUP (arrêtée ou en cours d'élaboration, voir carte page suivante).

Les protections des captages

Légende

□ Périmètre administratif du SAGE

□ Périmètre hydrologique du SAGE

Captages

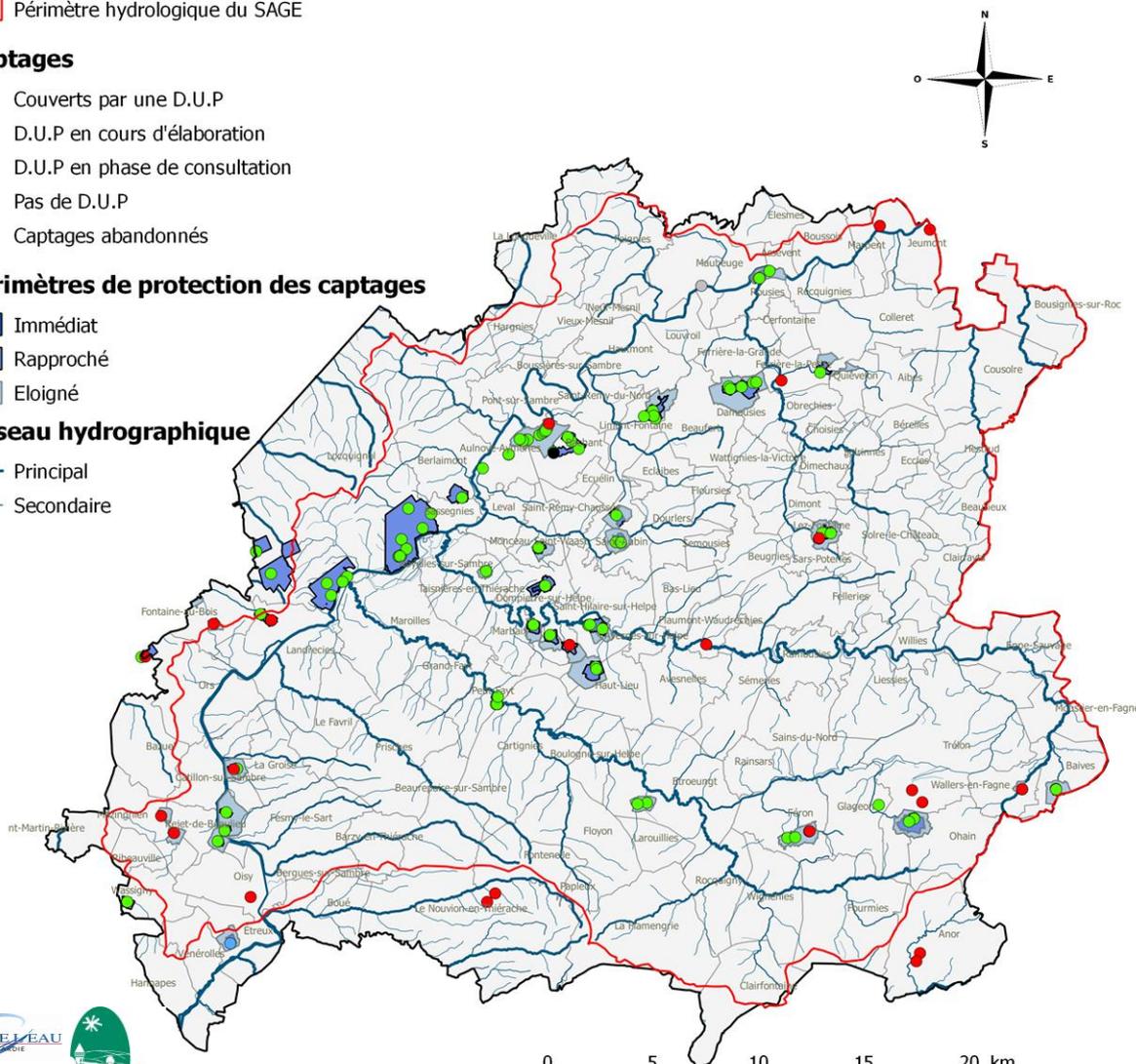
- Couverts par une D.U.P
- D.U.P en cours d'élaboration
- D.U.P en phase de consultation
- Pas de D.U.P
- Captages abandonnés

Périmètres de protection des captages

- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Réseau hydrographique

- Principal
- Secondaire



Analyse globale

Tous les captages actifs sur le territoire disposent de protections réglementaires.

Sources :

Bassin versant de la Sambre © AEAP, 2003
 Limites communales – BD Topo © IGN, 2002
 Captages, périmètres de protection et DUP © AEAP, 2013
 Suivi piézométrique des nappes © <http://www.ades.eaufrance.fr/>, 2013

Programmation

Les objectifs du SAGE Sambre et de la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois sont ambitieux concernant la protection des captages. En effet, l'objectif est d'atteindre 90% de la Surface Agricole Utile en agriculture biologique au sein de ces périmètres. Pour cela, le SAGE de la Sambre participe activement au Comité de Pilotage Eau et Bio, piloté par le GABNOR et qui vise à impulser, promouvoir et faciliter les conversions en agriculture biologique au sein des périmètres de protection des captages. En outre, de part leurs actions, les ORQUE permettent aussi une protection des captages.

Enjeu 4 : Préserver la ressource en eau

> Qualité de l'eau du réseau public

Contexte

Le contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine est effectué par le département santé-environnement (pôle qualité des eaux) de l'Agence Régionale de Santé. Les prélèvements sont faits à la ressource, en production (en sortie de station de traitement/production) et sur le réseau de distribution. Un réseau, ou unité de distribution, peut regrouper une ou plusieurs communes. Le nombre d'analyses dépend du nombre d'habitants desservis et de la ressource (souterraine ou superficielle).

Les résultats sont comparés aux valeurs fixées par l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux.

Lien vers le SAGE

Objectifs du SAGE :

- Préserver la qualité de nos eaux souterraines

Indicateurs

- Qualité des eaux distribuées

Qualité des eaux distribuées

Le tableau ci-dessous présente la qualité des eaux du réseau public sur les différentes unités de distribution du territoire du SAGE. Cinq paramètres sont mesurés : microbiologie, fluor, dureté, nitrates et pesticides.

Paramètre	Microbiologie	Fluor	Dureté	Nitrates	Pesticides
Limite de qualité	0 germe / 100 ml	1,5 mg/L	Aucune	50 mg/L	0,1 µg/L

Unité de distribution	Microbiologie (pourcentage de conformité)	Fluor (moyenne annuelle)	Dureté (moyenne annuelle)	Nitrates (moyenne annuelle)	Pesticides (maximum mesuré)
Assevent	100 %	0,1 mg/L	40,7 °F	22,2 mg/L	0,02 µg/L
Aulnoye Aymeries	100 %	0,1 mg/L	37,7 °F	24,2 mg/L	0,04 µg/L
Avesnes sur Helpe	100 %	0,1 mg/L	36,7 °F	18,9 mg/L	0,04 µg/L
Bavay La Longueville	100 %	0,1 mg/L	37,0 °F	25,3 mg/L	0,06 µg/L
Berlaimont	100%	0,1 mg/L	37,7 °F	23,4 mg/L	0,03 µg/L
Ferrière la Grande	100 %	0,0 mg/L	38,0 °F	30,1 mg/L	0,08 µg/L
Ferrière la Petite	100 %	0,0 mg/L	39,1 °F	29,1 mg/L	0,06 µg/L
Fontaine au Bois	100 %	0,1 mg/L	30,6 °F	37,4 mg/L	0,01 µg/L
Fourmies	100 %	0,1 mg/L	33,5 °F	5,5 mg/L	0,00 µg/L
Glageon	100 %	0,0 mg/L	32,9 °F	16,7 mg/L	0,04 µg/L
Gommegnies	100 %	0,1 mg/L	36,8 °F	20,1 mg/L	0,04 µg/L
Hannapes	100 %	0,14 mg/L	35,8 °F	45,6 mg/L	0 µg/L
Hautmont	100 %	0,1 mg/L	39,9 °F	40,2 mg/L	0,05 µg/L
Jeumont	100 %	0,1 mg/L	31,6 °F	24,3 mg/L	0,06 µg/L
La Groise	100 %	0,1 mg/L	21,1 °F	36,3 mg/L	0,06 µg/L
Landrecies	100 %	0,1 mg/L	28,0 °F	29,9 mg/L	0,01 µg/L
Locquignol	100 %	0,1 mg/L	28,0 °F	4,9 mg/L	0,03 µg/L
Maubeuge Sud	100 %	0,1 mg/L	37,0 °F	25,4 mg/L	0,06 µg/L
Prisches	100 %	0,1 mg/L	30,8 °F	20,8 mg/L	0,29 µg/L
Saint Remy du Nord	100 %	0,1 mg/L	37,0 °F	26,1 mg/L	0,06 µg/L
Saint Algis	100 %	0,38 mg/L	24,7 °F	12 mg/L	0 µg/L
Solre le Château	100 %	0,0 mg/L	38,9 °F	32,4 mg/L	0,06 µg/L
Taisnière en Thiérache	100 %	0,1 mg/L	31,7 °F	13,3 mg/L	0,00 µg/L
Vieux Reng	100 %	0,1 mg/L	35,6 °F	36,3 mg/L	0,09 µg/L
Wassigny	100 %	0,12 mg/L	36,3 °F	23,6 mg/L	0,05 µg/L

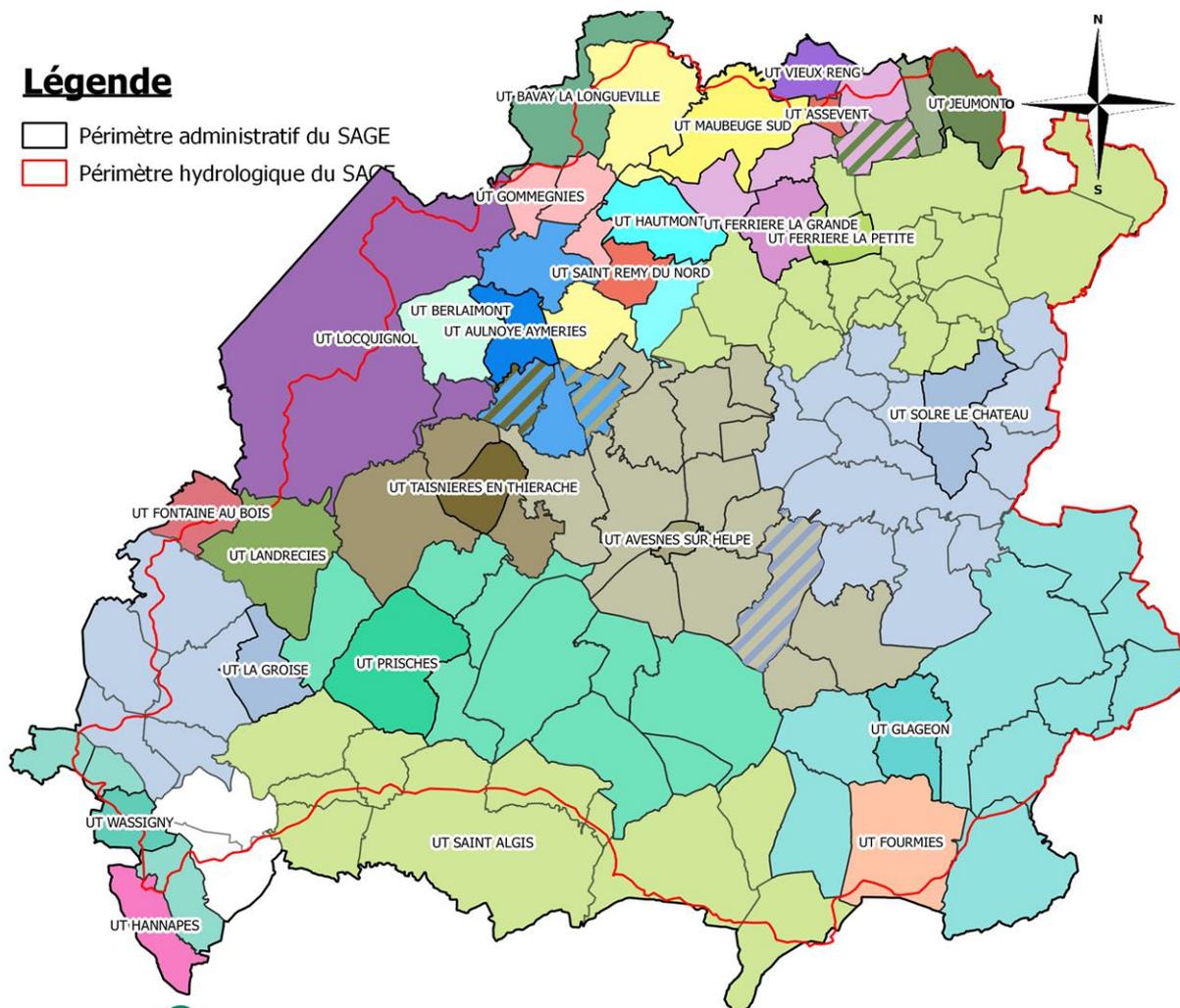


- La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins d'une pollution microbiologique du réseau (pollution pouvant être responsable de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...). **En 2013, 100 % des analyses effectuées sur ce paramètre se sont avérées conformes.**
- Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur optimale est entre 0,5 et 1,5 mg/L. Lorsque l'eau est peu fluorée, un apport complémentaire peut être recommandé après avis médical. **La totalité des unités de distribution présentes sur le territoire du SAGE ont distribué une eau peu fluorée.**
- La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. L'eau est fortement calcaire quand sa teneur est entre 25 et 35 °F. On remarque que les unités de distribution localisées dans le sud du territoire distribuent des eaux généralement calcaires (Fourmies, Glageon, Landrecies, Prisches et Saint-Algis).
- Les nitrates sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de la vie (végétaux, animaux et humains) à des teneurs voisines de 5 mg/l (milligrammes par litre). Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates ne doit pas dépasser 50 mg/L. **Aucune unité de traitement n'a distribué d'eau ayant des taux de nitrates moyen supérieurs à 50 mg/L.** Cependant des valeurs moyennes annuelles élevées (> 40mg/L) sont constatées sur les unités de Hannapes et Haumont.
- A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticides. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui, à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée pour chaque molécule, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale. La limite à 0,1 µg/L a été respectée partout sauf à Prisches où quelques dépassements ponctuels ont été constatés (néanmoins, ces dépassements n'empêchaient pas la consommation humaine selon l'ARS).

Les unités de distribution de l'eau

Légende

-  Périmètre administratif du SAGE
-  Périmètre hydrologique du SAGE



0 5 10 15 20 km

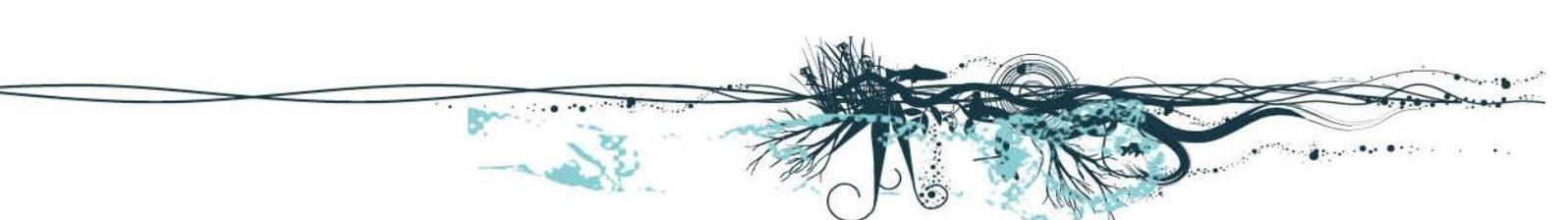
Analyse globale

La carte ci-dessus montre la localisation des différentes unités de distribution d'eau potable sur le territoire du SAGE. Les communes accueillant des unités de distribution apparaissent en foncé avec leur nom. Les communes desservies par ces unités de distribution apparaissent, elles, en dégradé plus clair. Cette carte doit être lue avec le tableau présentant les résultats des analyses de qualité page 40.

Il est important de noter qu'une commune peut également être desservie par 2 unités de distribution (communes hachurées).

Sources :

Bassin versant de la Sambre © AEAP, 2003
 Limites communales – BD Topo © IGN, 2002
 Unités de distribution d'eau potable © Agences Régionales de la Santé du Nord Pas de Calais et de la Picardie, 2013



Indicateurs transversaux

> Prise en compte du SAGE

Contexte

L'approbation préfectorale du SAGE lui confère une existence juridique. L'article L212-5-2 du Code de l'Environnement impose que les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau (voir l'annexe 3 de la circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux) soient compatibles ou rendues compatibles avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE approuvé. La loi du 21 avril 2004 portant transcription de la directive renforce le lien entre les problématiques de l'eau et de l'urbanisme en imposant la compatibilité des documents d'urbanisme et des décisions administratives avec le SAGE approuvé.

Afin d'assurer cette compatibilité, la CLE émet un avis sur chaque projet ayant un impact sur la ressource en eau et/ou les milieux aquatiques.

Consultation obligatoire de la CLE

- Périmètre d'intervention d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (art. R213-12 du Code de l'Environnement)
- Délimitation de certaines zones d'érosion, zones humides, zones de protection des aires d'alimentation de captages et avis sur le programme de gestion (art. R114-3 et R114-7 du Code Rural)

Consultation obligatoire de la CLE, le SAGE étant approuvé

- Désignation d'un organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation (art. R211-113 du CE)
- Dispositions applicables aux opérations soumises à autorisation (art. R214-10 du CE)
- Dispositions applicables à certains ouvrages situés sur les cours d'eau (art. R214-110 du CE)
- Dispositions relatives à l'affectation du débit artificiel (art. R214-64 du CE)
- Dispositions applicables aux installations nucléaires de base (décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007)

Documents à transmettre pour information à la CLE

- Organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour irrigation (copie de l'arrêté) (art. R211-113 du III du CE)
- Dispositions applicables aux opérations soumises à autorisation (art. R214-19 II du CE)
- Dispositions applicables aux opérations soumises à déclaration (documents et décisions) (art. R214-37 du CE)
- Opérations déclarées d'intérêt général ou urgentes soumises à la déclaration (dossier) (art. R214-103 du CE)
- Plan annuel de répartition du volume d'eau (irrigation) (art. R214-31-3 du CE)
- Installations relevant du Ministère de la Défense (art. R217-5 du CE)
- Aménagement foncier rural et détermination du périmètre (dossier) (art. R121-21-1)

Lien vers le SAGE

Objectifs du SAGE :

- Tous les objectifs du SAGE

Indicateurs

- Projets accompagnés par le SAGE
- Communes accompagnées dans leur procédure d'élaboration ou de révision du document d'urbanisme
- Nombre d'avis donnés par la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Projets accompagnés par le SAGE en 2013

Afin d'assurer la prise en compte du SAGE, le SMPNRA a participé cette année à différents comités de pilotage (COFIL) sur le territoire :

Participation aux COFIL :	
Projet :	Maître d'ouvrage :
PPRI Aunelle-Hogneau	DDTM du Nord
PPRI Selle	DDTM du Nord
PPRI Écaillon	DDTM du Nord
Suivi des populations d'Anguille sur le département du Nord	FDPPMA 59
FDAN de Frasnoy	Commune de Frasnoy
COFIL eau et Bio	GABNOR
ORQUE Nord Avesnois	AMVS

Outre les COFIL, le SAGE a également accompagné techniquement différents maîtres d'ouvrages sur les projets suivants :

Accompagnement technique :		
Projet :	Maître d'ouvrage :	Type d'accompagnement :
Extension de la carrière Glageon	Groupe Bocahut	Partenariat technique
Restauration des ripisylves	CRPF	Partenariat technique
Fête du lait bio à Dompierre sur Helpe	GABNOR	Sensibilisation
Aménagement d'un parc botanique	Commune d'Hautmont	Conseils techniques
Restauration d'une mare communale à Sémeries	3CA	Conseils techniques
Restauration d'une mare communale à Beaurieux	3CA	Conseils techniques
Restauration de 2 mares communales à Locquignol	2C2M	Conseils techniques
Création d'une mare biodiversité / incendie	Commune d'Hestrud	Conseils techniques

Communes accompagnées dans leur procédure d'élaboration ou de révision du document d'urbanisme

En 2013, 9 communes ont été accompagnées par le SMPNRA dans leur procédure d'élaboration ou de révision de document d'urbanisme.

La Communauté de Communes de Thiérache Aumale a également été accompagnée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Communes accompagnées :	Document d'urbanisme :
Aulnoye-Aymeries	POS
Cartignies	PLU
Colleret	PLU
Dourlers	PLU
Glageon	PLU
La Flamengrie	PLU
Ohain	PLU
Saint-Aubin	Carte communale
Saint Rémy du Nord	PLU

Nombre d'avis donnés par la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Seules les opérations soumises à autorisation Loi sur l'Eau (art. R214-19 II du CE) sont transmises à la CLE pour avis. Les opérations soumises à déclaration (art. R214-37 du CE) sont, quant à elles, envoyées pour information à la CLE.

En 2013, 21 dossiers soumis à déclaration Loi sur l'Eau et 1 dossier soumis à autorisation ont été transmis au SAGE :

D/A	Nom du dossier	Demandeur	Communes concernées
D	Pose de 4 piézomètres (centre européen d'essais ferroviaires)	Réseau Ferré de France	Bachant
D	Travaux sur berge au centre bourg de la commune de Dompierre	SIAECEA	Dompierre sur Helpe
D	Renaturation de la rivière Tarsy à Leval	FDPPMA	Leval
D	Reconstruction de l'ouvrage hydraulique de la RD 951	Conseil Général du Nord	Glageon
D	Création d'un bassin de tamponnement sur la commune de Marpent	AMVS	Marpent
D	Programme départemental 2009 de désenvasement des cours d'eau non domaniaux	Conseil Général du Nord	Berlaimont Leval
D	Remplacement et allongement de l'ouvrage hydraulique dit "aqueduc de Sassegnies"	Réseau Ferré de France	Aulnoye-Aymeries
D	Aménagement de la zone d'activité de la plaine Delbasse et d'une aire de remisage de bus sur la commune de Louvroil	AMVS	Louvroil
D	Régularisation de la station d'épuration de Wassigny	Commune de Wassigny	Wassigny
D	Entretien de l'ouvrage d'art D524D sur la RD 1740	Conseil Général de l'Aisne	Fesmy-le-Sart
D	Réfection de l'ouvrage d'art D118A sur la RD 28	Conseil Général de l'Aisne	Boué
D	Réfection du pont de Berelles sur la commune de Berelles	Conseil Général du Nord	Berelles
D	Déclaration d'un forage sur la commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe	EARL du Platane - M. et Mme FLAMENT	Saint-Hilaire-sur-Helpe
D	Système d'assainissement de l'agglomération de Floyon	Noréade	Floyon



D	Création et exploitation d'un forage à Floyon	GAEC du Grand Chemin - M. Samuel LIEZ	Floyon
D	Création d'un plan d'eau à Obrechies	M. David APPLINCOURT	Obrechies
D	Démolition et reconstruction de l'ouvrage d'art 5142 - Ruisseau des Ardennes à Dompierre-sur-Helpe	Conseil Général du Nord	Dompierre sur Helpe
D	Réfection de l'ouvrage d'art n°5478 - RD 964 à Fourmies	Conseil Général du Nord	Fourmies
D	Epandage des boues de la station d'épuration de Saint-Aubin et Dourlers	Noréade	Saint Aubin Dourlers
D	Réfection de l'ouvrage d'art 1636 sur l'Helpe Mineure - RD 2602 à Etroeungt	Conseil Général du Nord	Etroeungt
D	Remplacement de l'ouvrage d'art 5133 sur l'Helpe Mineure - RD 153	Conseil Général du Nord	Boulogne sur Helpe
A	Restauration de l'Helpe Majeure au niveau de 5 ouvrages hydrauliques	SIAECEA	Taisnières-en-Thiérache Saint-Hilaire-sur-Helpe Flaumont-Waudrechies Sémeries Ramousies

Le SAGE a rendu un avis favorable sur le dossier soumis à autorisation « Restauration de l'Helpe Majeure au niveau de 5 ouvrages hydrauliques » porté par le SIAECEA.

Prise en compte du SAGE

Légende

-  Périmètre administratif du SAGE
-  Périmètre hydrologique du SAGE

Nombre de dossier d'autorisation Loi sur l'Eau

-  1

Nombre de dossier de déclaration Loi sur l'Eau

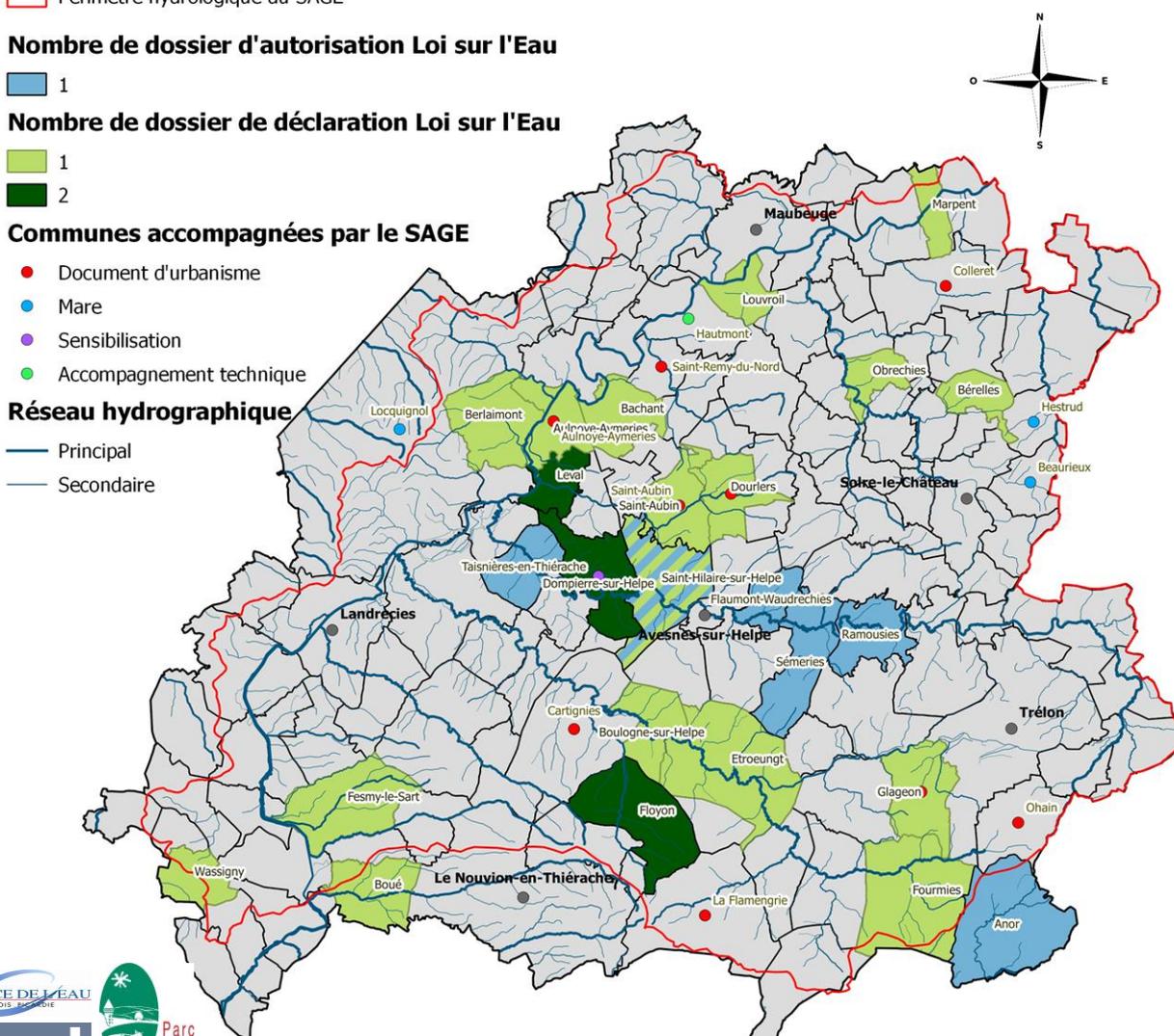
-  1
-  2

Communes accompagnées par le SAGE

-  Document d'urbanisme
-  Mare
-  Sensibilisation
-  Accompagnement technique

Réseau hydrographique

-  Principal
-  Secondaire



Analyse globale

La prise en compte du SAGE dans les projets ayant un impact sur la ressource en eau et/ou les milieux aquatiques nécessite un accompagnement du SMPNRA auprès des différents maîtres d'ouvrages. En 2013, différents types d'accompagnement ont été réalisés par le SAGE comprenant le suivi des documents d'urbanisme et des dossiers Loi sur l'Eau, la participation aux COPIL ou encore de l'assistance technique sur plusieurs projets.

Sources :

Bassin versant de la Sambre © AEAP, 2003
 Limites communales – BD Topo © IGN, 2002
 Dossiers Loi sur l'Eau © DDTM, 2013
 Accompagnement du SAGE © SMPNRA, 2013

Programmation

Un guide de prise en compte du SAGE de la Sambre au sein des documents d'urbanisme sera publié début 2014. Il permettra de synthétiser les éléments qu'il faut prendre en compte au sein des documents d'urbanisme afin de s'assurer de leur compatibilité avec le SAGE. Ce guide reprend les différentes thématiques abordées dans le SAGE, les moyens proposés par le SAGE afin de répondre aux objectifs, et ce qu'il est possible d'inscrire au sein des différentes parties des documents d'urbanisme afin d'avoir une compatibilité optimale avec le SAGE.



Bilan des actions

Contexte

Plus de 200 actions sont définies dans les programmes d'actions du SAGE. Il paraît alors important d'être en mesure d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de ces actions définies dans le SAGE.

De même toutes ces actions ne pourront être réalisées en même temps, la CLE doit alors prioriser les actions à mettre en œuvre.

Lien vers le SAGE

Objectifs du SAGE :

- Tous les objectifs du SAGE

Indicateurs

- Atteinte des objectifs fixés par la CLE pour l'année en cours
- Bilan par enjeu du SAGE

Atteinte des objectifs fixés par la CLE pour l'année en cours

Les objectifs fixés par la CLE pour l'année 2013 étaient les suivants :

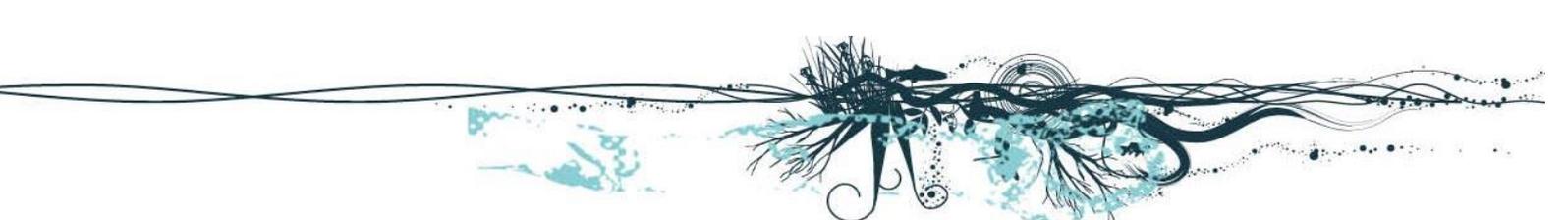
1. Elaborer un document de suivi de la mise en œuvre des plans d'actions du SAGE (PAGD et Règlement)
2. Animer la réflexion sur la mise en œuvre du SAGE de la Sambre
3. Identifier une structure de mise en œuvre du SAGE au regard des compétences existantes sur le territoire
4. Entamer la phase de mise en œuvre du SAGE
5. Poursuivre le projet sur les marais d'Aymeries
6. Entamer la refonte du site internet
7. Réaliser un guide méthodologique de prise en compte du SAGE au sein des documents d'urbanisme
8. Répondre aux sollicitations des acteurs du territoire et accompagner les porteurs de projets

L'ensemble des objectifs fixés a été atteint pour l'année 2013.

En effet, la CLE a voté en date du 29 avril 2013 la mise en œuvre du SAGE de la Sambre par le Parc naturel régional de l'Avesnois. En parallèle le présent tableau de bord a été réalisé, permettant de suivre la mise en œuvre du SAGE et l'évolution du territoire concernant la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Les actions du projet de restauration des marais d'Aymeries ont débuté, et le calendrier prévisionnel est respecté. La plupart des études sont terminées et la présentation du croisement des enjeux et des propositions d'aménagements sera réalisée au cours du premier semestre 2014.

Le site internet a été totalement refait (sage-sambre.parc-naturel-avesnois.fr). Il a été validé lors de la CLE du 6 février 2014.



Enfin, au cours de l'année 2013, le SAGE de la Sambre s'est associé à la DDTM du Nord afin de rédiger un guide prise en compte du SAGE au sein des documents d'urbanisme. Ce document technique a été validé par la DDTM du Nord et la DDT de l'Aisne. Il a lui aussi été validé lors de la CLE du 6 février 2014.

> Enjeu 1 : Reconquérir la qualité de l'eau

Les 2 arrêtés ministériels du 7 mars et du 27 avril 2012 ont changé la réglementation concernant l'Assainissement Non Collectif. Cette nouvelle réglementation doit permettre de prioriser l'action sur des zones dites à enjeu.

Deux types de zones sont donc à définir : les zones à enjeu sanitaire (définies par les services de l'Etat) et les zones à enjeu environnemental dont la définition revient aux SAGE.

Ainsi, en 2013, un travail en partenariat avec l'ensemble des animateurs de SAGE du bassin Artois Picardie, l'Agence de l'Eau Artois Picardie et les Services Publics d'Assainissement Non Collectif a été mené dans le but de définir une méthodologie d'élaboration des zonages.

Aujourd'hui, après un travail technique et une concertation auprès des SPANC, le travail continue afin de définir au mieux les zones à enjeu environnemental

> Enjeu 2 : Préserver durablement les milieux aquatiques

La commune d'Aulnoye Aymeries, dans le cadre de son programme globale de renouvellement de la ville, a sollicité le Parc naturel régional de l'Avesnois pour mener à bien un projet de restauration des Marais d'Aymeries. Ce projet fait suite à une première étude qui s'est déroulée en 2006. A cette occasion les différents utilisateurs du site ont pu exprimer leur point de vue suite à une démarche participative sur cette zone des « Marais d'Aymeries ».

Ce projet s'étend sur 300 ha répartis sur 3 communes : Aulnoye-Aymeries, Pont sur Sambre et Berlaimont. Les objectifs définis sont les suivants :

- Améliorer le fonctionnement hydraulique du site (en tant que zone d'expansion de crues, de zone de frayère, de cœur de nature de milieux humides)
- Améliorer le fonctionnement écologique
- Gérer le site de façon durable
- Valoriser le site en proposant un plan d'accueil raisonné du public

Les études hydrauliques, écologiques, physiques et socioculturelles se sont poursuivies sur l'année 2013 et sont en cours de finalisation. Une réunion publique sera organisée durant le 1^{er} semestre 2014 afin de présenter les résultats.

Sur la base de ces études et du croisement des enjeux concernant les différentes thématiques, des aménagements localisés seront proposés par les bureaux d'études. Une phase de concertation avec les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par ces aménagements permettra d'en discuter et le cas échéant de les valider.

Sur la base de ces deux premières phases, un plan d'accueil raisonné du public sera proposé. De la même façon les propriétaires et exploitants du site seront concertés. Enfin, afin de garantir la pérennité des aménagements qui seront réalisés et de garantir au site un fonctionnement hydraulique et écologique optimal, un plan de gestion sera proposé, la encore dans une optique de concertation et de validation auprès ses acteurs concernés (municipalité, propriétaires, exploitants, partenaires...)



> Enjeu 3 : Maîtriser les risques d'inondation et d'érosion

La directive inondation de 2007 a pour principal objectif de fixer un cadre pour l'évaluation et la gestion globale des risques d'inondation. L'élaboration de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) à l'échelle des districts hydrographiques et de Stratégie Locale de lutte contre les Risques d'Inondations (SLRI) qui sera appliquée sur les Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) est animée, sur chaque territoire, par une structure porteuse avec la collaboration des services de l'Etat.

Ainsi, c'est le Parc naturel régional de l'Avesnois au titre du SAGE de la Sambre qui a été identifiée pour porter la démarche sur le TRI de Maubeuge.

Le SAGE de la Sambre animera donc l'élaboration de la stratégie locale et participera activement à la rédaction du PGRI à partir de 2014.

> Enjeu 4 : Préserver la ressource en eau

Les objectifs du SAGE Sambre et de la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois sont ambitieux concernant la protection des captages.

En effet, l'objectif est d'atteindre 90% de la Surface Agricole Utile en agriculture biologique au sein des périmètres de protection des captages.

Pour cela, la SAGE de la Sambre, participe activement au Comité de Pilotage Eau et Bio, et qui vise à impulser, promouvoir et faciliter les conversions en agriculture biologique au sein des périmètres de protection des captages.

Le SAGE participe aussi aux Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) en tant que partenaire technique.

> Enjeu 5 : Développer les connaissances, la sensibilisation et la concertation pour une gestion durable de la ressource

Afin de faciliter la mise en oeuvre du SAGE et son application, il est indispensable de mettre en place des actions d'information, de sensibilisation, mais aussi des formations adaptées aux différents publics concernés. Il s'agit de permettre à chacun de prendre connaissance des attentes réglementaires imposées par la Loi sur l'Eau et reprises dans le SDAGE, afin de permettre la reconnaissance des programmes du SAGE Sambre et leur appropriation localement.

Plusieurs actions de communication ont ainsi été entamées :

- Un guide de prise en compte du SAGE de la Sambre au sein des documents d'urbanisme sera publié courant 2014. Il permettra de synthétiser les éléments qu'il faut prendre en compte au sein des documents d'urbanisme afin de s'assurer de leur compatibilité avec le SAGE. Ce guide reprend les différentes thématiques abordées dans le SAGE, les moyens proposés par le SAGE afin de répondre aux objectifs, et ce qu'il est possible d'inscrire au sein des différentes parties des documents d'urbanisme afin d'avoir une compatibilité optimale avec le SAGE.

- Une refonte du site Internet a été réalisée. L'ancien site était en effet vieillissant et peu intuitif. Le nouveau site possède une nouvelle interface plus facile d'accès. Il peut être consulté à l'adresse suivante : <http://sage-sambre.parc-naturel-avesnois.fr/>
- Enfin, une sensibilisation sur la thématique de l'eau a été effectuée lors de la Fête du Lait Bio organisée par le GABNOR à Dompierre-sur-Helpe. Cette journée a permis de faire découvrir au grand public le fonctionnement d'un cours d'eau au travers des jeux pédagogiques ainsi qu'une visite de terrain.



Source : SMPNRA

Analyse globale

De part la diversité des actions engagées, les 5 enjeux identifiés au sein du SAGE sont traités.

Programmation

Les principaux objectifs pour l'année 2014 concernant :

- La finalisation du projet de restauration des marais d'Aymeries.
- La réalisation d'un guide d'identification et de préservation des zones humides
- La finalisation de la délimitation des Zones à enjeu environnemental concernant l'Assainissement Non Collectif
- La réalisation d'une étude concernant les Espèces Exotiques Envahissantes
- L'animation de l'élaboration de la stratégie locale de lutte contre les risques d'inondation

Indicateurs non remplis

Thématique :	Indicateurs non complétés cette année :	Justification :
Assainissement collectif	Taux de raccordement : part des habitations raccordées en zone d'assainissement collectif	Données non transmises, cet indicateur n'a pu être complété.
	Part des stations d'épuration effectuant des rejets conformes aux objectifs de qualité des cours d'eau	Données non transmises, cet indicateur n'a pu être complété.
	Etat d'avancement de réalisation des zonages de gestion des eaux pluviales	Données non transmises, cet indicateur n'a pu être complété.
Agriculture	Superficies d'espace à enjeux classés en zone N ou secteur spécifiques	Données non transmises, cet indicateur n'a pu être complété.
Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau	Nombre de conversion en agriculture respectueuse de la ressource en eau sur le territoire des ORQUE (+ superficie)	Cette année, compléter cet indicateur n'apportait pas de plus value par rapport à l'indicateur « Pourcentage de la Surface Agricole Utile (SAU) engagée dans une agriculture biologique ».
	ORQUE : Nombre d'opérations réalisées par thématiques (agriculture, eaux superficielles etc.)	Données non transmises, cet indicateur n'a pu être complété.
Zones humides	Surface de zones humides prise en compte au sein des documents d'urbanisme	Données non transmises, cet indicateur n'a pu être complété.
	Surface de zones humides restaurées	Données non transmises, cet indicateur n'a pu être complété.
Inondations	Surface des zones d'expansion de crues identifiées et/ou restaurées	L'inventaire des ZEC du SAGE n'a pas encore été lancé.
Captages	Suivi piézométrique des nappes	Non pertinent au regard des données mobilisables (données très ponctuelles)
Indicateurs transversaux	Nombre d'études réalisées dans le cadre du SAGE	Pas d'études réalisées cette année par le SAGE.
	Nombre de CLE, bureau CLE, commissions thématiques et groupes de travail organisés	Une seule CLE a été organisée en 2013, renseigner cet indicateur ne semblait pas pertinent.